

# RAPPORT FINANCIER 2022

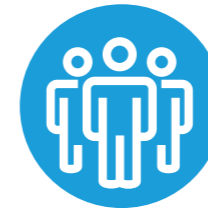


LA FORCE D'UN RÉSEAU  
ASSOCIATIF ENGAGÉ POUR  
LA TRANSFORMATION  
SOCIALE



# PROJET FEDERAL DE LA FGPEP 2018-2022

Notre méthode d'action se décline en 7 axes :



## 1) PREMIER AXE :

**Construire ensemble.** La co-construction est une condition indispensable pour un authentique fonctionnement démocratique. Nous l'avons développée au cours des années écoulées. Il nous faut continuer à la renforcer.



## 2) DEUXIÈME AXE :

**Questionner sans cesse nos valeurs et nos principes** par nos pratiques, condition à la fois d'efficacité accrue et d'innovation.



## 3) TROISIÈME AXE :

**Garantir l'égalité de considération et d'écoute** de tous les acteurs PEP : élu, militant, salarié, bénévole, parents, familles, personne accompagnée...



## 4) QUATRIÈME AXE :

**Affirmer sans cesse la préoccupation transversale majeure**, sous-jacente à l'ensemble de nos actions, à savoir celle **du développement social local.**



## 5) CINQUIÈME AXE :

**Améliorer la mise en cohérence des différents registres de nos actions** : registre éthique, registre stratégique, registre organisationnel, registre économique... en prenant constamment en compte la dimension territoriale.



## 6) SIXIÈME AXE :

**Poursuivre la communication stratégique tant fédérale que locale**, avec le double souci d'exercer pleinement notre capacité d'interpellation et de plaidoyer, et de valoriser nos propres actions pour renforcer notre identité commune.



## 7) SEPTIÈME AXE :

**Décliner les modalités d'organisation interne de notre réseau** pour renforcer notre appartenance fédérale, par la poursuite de nos évolutions statutaires.



# Sommaire général

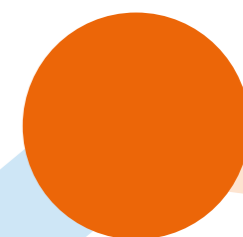
**06** Bilan du réseau PEP

**14** Annexes

**28** Notes sur le bilan

**38** Informations complémentaires

**58** Glossaire





# BILAN

du réseau PEP

Bilan actif du réseau PEP	<b>08</b>
Bilan passif du réseau PEP	<b>09</b>
Résultat combiné du réseau PEP	<b>10</b>
Variation de la trésorerie	<b>12</b>

	01/01/2022	Amorti & provision	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement	1 530	-1 161	369	429	-60	-14%
Frais de recherche et développement	293	-137	156	142	14	9%
Concessions, brevets, licences	7 276	-6 102	1 174	978	196	20%
Autres immobilisations incorporelles	1 399	-527	872	837	36	4%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	38	-	38	201	-162	-81%
<b>Sous-total 1</b>	<b>10 536</b>	<b>-7 927</b>	<b>2 610</b>	<b>2 586</b>	<b>23</b>	<b>1%</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains	46 641	-3 438	43 203	41 417	1 786	4%
Constructions	784 343	-372 513	411 830	404 857	6 973	2%
Installations techniques, matériel et outillage	88 030	-72 338	15 692	15 455	237	2%
Autres immobilisations corporelles	184 589	-134 849	49 740	49 153	587	1%
Immobilisations corporelles en cours	22 630	-297	22 334	34 025	-11 691	-34%
Immobilisations grevées de droit	1 153	-847	306	319	-14	-4%
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 060	-	1 060	474	585	123%
<b>Sous-total 2</b>	<b>1 128 445</b>	<b>-584 282</b>	<b>544 163</b>	<b>545 700</b>	<b>-1 537</b>	<b>-0,28%</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Créances rattachées à des participations	202	-22	180	248	-68	-27%
Titres immobilisés	21 629	-51	21 578	19 510	2 067	11%
Autres titres immobilisés	2 616	-445	2 171	2 503	-332	-13%
Prêts	10 882	-331	10 551	9 554	997	10%
Autres immobilisations financières	2 375	-13	2 362	2 259	103	5%
<b>Sous-total 3</b>	<b>37 705</b>	<b>-862</b>	<b>36 843</b>	<b>34 075</b>	<b>2 767</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)</b>	<b>1 176 686</b>	<b>-593 071</b>	<b>583 615</b>	<b>582 362</b>	<b>1 254</b>	<b>0,22%</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>						
Stocks et encours	911	-	911	760	150	20%
Stocks produits finis	191	-4	187	166	20	12%
Stocks de marchandises	125	-	125	131	-6	-4%
Avances acomptes versés sur commandes	1 298	-	1 298	878	419	48%
Usagers et comptes rattachés	39 886	-2 109	37 777	31 802	5 975	19%
Autres créances	34 054	-985	33 069	37 314	-4 245	-11%
Valeurs mobilières de placements	90 807	-1 083	89 724	82 013	7 711	9%
Disponibilités	368 501	-	368 501	370 113	-1 612	0%
Charges constatées d'avance	4 156	-	4 156	3 882	274	7%
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS (II)</b>	<b>539 928</b>	<b>-4 182</b>	<b>535 747</b>	<b>527 060</b>	<b>8 686</b>	<b>2%</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>						
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7	-	7	9	-2	-20%
<b>TOTAL DES RÉGULARISATIONS (III)</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>-7%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)</b>	<b>1 716 621</b>	<b>-597 253</b>	<b>1 119 369</b>	<b>1 109 429</b>	<b>9 940</b>	<b>1%</b>

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droits de reprise	18 314	18 920	-605	-3%
Apports sans droits de reprise	27 376	27 432	-56	0%
Legs et donations	3 695	3 407	288	8%
Fonds associatifs	30 964	29 696	1 268	4%
Ecart de réévaluation	4 025	3 247	778	24%
Réserves	8 110	1 815	6 295	347%
Report à nouveau	19 641	47 053	-27 412	-58%
Résultat de l'exercice	-12 186	-3 776	-8 410	223%
<b>Sous-total 1</b>	<b>99 940</b>	<b>127 794</b>	<b>-27 854</b>	<b>-22%</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 601	1 601	0	0%
Apports avec droits de reprise	795	2 112	-1 317	-62%
Legs et donations assortis d'obligations	219	219	-	0%
Report à nouveau sous contrôle des tiers	-16 201	-16 785	584	-3%
Ecart de réévaluation sur biens ADR	3 065	433	2 632	608%
Réserves sous contrôles de tiers financeurs	296 300	262 205	34 095	13%
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	64 407	68 152	-3 744	-5%
Provisions réglementées	29 164	27 955	1 208	4%
Droits de propriétaires (Commodat)	306	319	-14	-4%
Résultat de l'exercice sous contrôle des tiers	40 676	28 928	11 748	41%
<b>Sous-total 2</b>	<b>430 507</b>	<b>375 138</b>	<b>55 369</b>	<b>15%</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES ET ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>420 332</b>	<b>375 138</b>	<b>45 194</b>	<b>12%</b>
<b>FONDS DÉDIÉS</b>				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	129 140	133 590	-4 450	-3%
Fonds dédiés sur autres ressources	3 666	3 519	147	4%
<b>TOTAL DES FONDS DÉDIÉS (II)</b>	<b>132 807</b>	<b>137 109</b>	<b>-4 303</b>	<b>-3%</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques	5 809	4 997	812	16%
Provisions pour charges	67 602	88 915	-21 313	-24%
<b>TOTAL DES PROVISIONS (III)</b>	<b>73 411</b>	<b>93 912</b>	<b>-20 501</b>	<b>-22%</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts assortis de conditions particulières	630	448	182	41%
Emprunts et dettes / Etablissements de crédit	223 065	224 740	-1 674	-1%
Emprunts et dettes financières diverses	2 798	1 135	1 662	146%
Avances et acomptes reçus / commandes en cours	2 175	1 781	394	22%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 750	30 038	5 711	19%
Dettes fiscales et sociales	103 062	86 497	16 564	19%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 877	2 659	-782	-29%
Autres dettes	17 548	23 318	-5 771	-25%
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>392 879</b>	<b>375 476</b>	<b>17 403</b>	<b>-5%</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>				
Produits constatés d'avance	5 976	4 860	1 116	23%
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>392 879</b>	<b>375 476</b>	<b>17 403</b>	<b>-5%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV + V)</b>	<b>1 119 369</b>	<b>1 109 429</b>	<b>9 940</b>	<b>1%</b>

	31/12/2022	31/12/2021	variation	%
<b>PRODUITS D'ACTIVITÉS</b>				
Ventes de marchandises	451	417	34	8%
Production vendue	6 319	8 860	- 2 542	- 29%
Prestations de services	113 555	96 595	16 960	18%
Production Stockée	19	-44	63	-143%
Production immobilisée	16	39	-24	-60%
<b>Sous-total 1</b>	<b>120 359</b>	<b>105 867</b>	<b>14 492</b>	<b>14%</b>
<b>AUTRES</b>				
Cotisations	573	626	- 53	- 8%
Concours publics et subventions d'exploitation	830 577	762 373	68 204	9%
Contributions financières	5 446	4 185	1 262	30%
Autres Produits	15 926	19 256	- 3 330	-17%
Reprises d'amortissements et provisions	30 139	21 495	8 644	40%
Utilisation des fonds dédiés	15 983	11 732	4 250	36%
Transfert de charges	11 447	10 247	1 200	12%
<b>TOTAL DE XXXXXX (I)</b>	<b>1 030 451</b>	<b>935 782</b>	<b>94 669</b>	<b>10%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de Marchandises	767	855	- 88	- 10%
Variation de stocks Marchandises	-4	-41	38	-91%
Achats de MP et autres approvisionnements	6 908	6 009	899	15%
Variation de stocks MP et autres approvisionnements	-151	-38	-113	300%
Autres achats et charges externes	215 329	192 489	22 840	12%
Aides financières versées	859	993	-133	-13%
Impôts, Taxes et versements assimilés	54 559	50 111	4 448	9%
Charges de Personnel	468 765	429 667	39 097	9%
Charges sociales	179 655	159 973	19 682	12%
Dotations amortissements. & provisions d'exploitation	45 768	44 984	784	2%
Dotations aux provisions/actifs circulants, risques et charges	13 928	10 041	3 887	39%
Reports des fonds dédiés	17 070	17 690	- 620	- 4%
Autres charges	2 797	2 092	705	34%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 006 251</b>	<b>914 825</b>	<b>91 426</b>	<b>10%</b>
<b>OPÉRATIONS EN COMMUN</b>				
QP produit sur opérations faites en commun	1 499	107	1 393	1304%
QP charges sur opérations faites en commun	2 149	702	1 447	206%
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS EN COMMUN (III)</b>	<b>-649</b>	<b>-595</b>	<b>- 54</b>	<b>9%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II+III)</b>	<b>23 551</b>	<b>20 361</b>	<b>3 190</b>	<b>16%</b>

	31/12/2022	31/12/2021	variation	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits de participations	172	141	30	22%
Revenus des valeurs mobilières et autres créances	402	456	- 54	-12%
Reprises sur provisions & Transfert de charges	317	126	191	152%
Autres produits financiers	629	546	83	15%
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IV)</b>	<b>1 520</b>	<b>1 270</b>	<b>250</b>	<b>20%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations financières aux amortissements et prov.	1 333	218	1 114	510%
Intérêts et charges assimilées	4 485	4 355	130	3%
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (V)</b>	<b>5 818</b>	<b>4 573</b>	<b>1 244</b>	<b>27%</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>- 4 298</b>	<b>- 3 304</b>	<b>- 994</b>	<b>30%</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III+IV-V)</b>	<b>19 253</b>	<b>17 057</b>	<b>2 196</b>	<b>13%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 119	4 347	- 228	- 5%
Produits exceptionnels sur opération de capital	7 253	5 142	2 112	41%
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	5 124	4 470	654	15%
Reprises de provisions & transfert de charges	1 230	1 659	- 429	- 26%
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)</b>	<b>17 726</b>	<b>15 618</b>	<b>2 108</b>	<b>13%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 030	1 842	1 188	64%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	896	1 403	- 507	- 36%
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	724	2 228	- 1 504	- 68%
Valeur nette actifs cédés	3 700	1 926	1 774	92%
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VII)</b>	<b>8 350</b>	<b>7 399</b>	<b>951</b>	<b>13%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>9 376</b>	<b>8 219</b>	<b>1 157</b>	<b>14%</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	139	124	15	12%
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (PRODUITS - CHARGES)</b>	<b>28 490</b>	<b>25 152</b>	<b>3 338</b>	<b>13%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 051 196</b>	<b>952 776</b>	<b>98 420</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 022 706</b>	<b>927 624</b>	<b>95 082</b>	<b>10%</b>

**TRÉSORERIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022** 452 296**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉE SUR L'EXERCICE**

Résultat net de l'exercice	28 490
Dotations / reprises amortissements et provisions	30 207
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	(5 124)
<b>Sous-total</b>	<b>53 573</b>

**VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION**

Variation des stocks	(163)
Variation des clients	(4 580)
Variation des dettes fournisseurs	4 530
Variation des dettes fiscales et sociales	13 776
Variation des autres dettes/créances	1 026
<b>Sous-total</b>	<b>14 588</b>

**FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES** 68 162**INVESTISSEMENTS FINANCÉS SUR L'EXERCICE**

Acquisition d'immobilisations	(62 175)
Diminution d'immobilisations	19 499
Mouvements internes et variation de périmètre	14 742
<b>Sous-total</b>	<b>(27 934)</b>

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS** (27 934)

Variation des fonds dédiés	1 088
Emprunts	(241)
Subventions d'investissements reçues	(1 916)
Écarts de réévaluation	3 411
Fonds propres variation de périmètre	(9 953)
Autres variations des fonds propres	(25 943)

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENTS** (33 555)**TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022** 428 225



Présentation du réseau PEP	<b>16</b>
Nos principales priorités stratégiques	<b>17</b>
Faits marquants	<b>18</b>
Principes généraux	<b>22</b>
Méthode de combinaison	<b>22</b>
Périmètre	<b>23</b>

# ANNEXE

des comptes combinés du réseau PEP

## Présentation du réseau PEP

Les PEP sont un réseau fédéral créé en 1915. En 2022, il est composé de 71 associations départementales, 5 associations régionales, 8 associations territoriales, 5 associations partenaires, 1 organisme de gestion, 1 SAS, 2 SCI et la fédération générale. La Fédération Générale des PEP est une association reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

**Les PEP interviennent au profit d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de familles au travers de trois grands secteurs d'activités :**

### **Le secteur des Politiques Éducatives, Vacances, Loisirs, Culture et Sport**

Il correspond à tout ce qui concourt à l'émancipation, à l'enrichissement et à l'épanouissement de la personne en tant que telle ; les PEP s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales et éducatives de l'Éducation, du Tourisme, de la Culture et du Sport.

### **Le secteur des Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé**

Ce secteur accompagne la personne en situation de fragilité, de handicap, de perte d'autonomie, de dépendance ou relevant de mesures de protections sociales, afin qu'elles puissent exercer pleinement leur autonomie (problématiques de compensation, d'accessibilité, de droits). Il inclut également le champ d'action de la promotion de la Santé.




### **Le secteur des Politiques Éducatives et Sociales de Proximité**


Il correspond à l'ensemble des activités contribuant à réduire les inégalités sur un territoire. Il veillera à apporter une attention soutenue aux publics les plus défavorisés afin qu'ils puissent disposer de structures ou de dispositifs à caractère social comme ceux offerts à tout citoyen : crèches, halte-garderie, ateliers de parentalité, développement de centres sociaux, etc. Les PEP s'inscrivent ainsi dans les politiques publiques liées au développement local durable et aux politiques familiales, de lutte contre les exclusions.


Les comptes combinés sont publiés depuis 2011. Ils reflètent la situation comptable de l'ensemble des associations départementales, régionales, territoriales partenaires et organisme de gestion de la Fédération Générale des PEP compris dans le périmètre de combinaison. Par arrêté du 18 janvier 2013, sur avis favorable du Conseil d'État, le ministre de l'intérieur a déclaré conformes les modifications statutaires apportées par l'Assemblée Générale de la FGPEP de juin 2010. La combinaison des comptes des composantes de la FGPEP est une obligation statutaire.

## Nos principales priorités stratégiques

 **Permettre que l'ensemble de l'offre d'activités PEP soit accessible à tous sur tout le territoire national et au plan international.**

 **Promouvoir une éducation globale et inclusive :**  
définie en développant des parcours éducatifs et de soin, en intégrant l'accès aux loisirs et à la culture, en développant des alliances éducatives, dans des partenariats et des pratiques de coéducation et en intégrant le développement du numérique

 **Contribuer collectivement à faire vivre les territoires de façon plus égalitaire, en prenant en compte les principes du développement local durable.**

 **Engager résolument notre réseau dans des partenariats internationaux, et notamment européens.**

 **Rendre chacun acteur et décideur de son projet et de son parcours.**

## Faits marquants

↘ Les informations suivantes ont été collectées sur la base des éléments portés à notre connaissance au travers des états financiers et annexes des comptes individuels.

### Indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière a entraîné la comptabilisation d'une reprise nette de 9,4 M€ dans le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2022. Le taux d'actualisation a fait l'objet d'une révision en 2022, il est passé de 0,98 % à 3,77 %. L'impact de la hausse du taux d'actualisation sur la reprise est estimé à 10 M€.

### Projets de construction / travaux / achats de locaux ou bâtiments

#### RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- Travaux en cours sur le site Landes Sud Océan et sur le centre de formation (PEP 64).
- Poursuite des travaux du SESSAD et du CMPP (PEP 86).
- Acquisition de locaux pour le siège (PEP 40).
- Acquisition de locaux pour l'espace famille (PEP 87).

#### RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Mise en service des établissements Oasis et Passerelle. Travaux en cours sur le SAJ de Monreal-la-Cluze et sur le Dinamopro à Ambérieu (SCI des PEP 01).
- Acquisition immobilière dans le cadre du dispositif Daliaa (PEP 42).
- Acquisition et rénovation d'un bâtiment (PEP 43).
- Déménagement des locaux du siège à Vaux-en-Velin (SCI PEP 69).
- Mise en service de la construction d'un internat (PEP 74).
- Poursuite de la construction en cours d'un accueil de jour, acquisition de locaux à Valence pour le CMPP et le SESSAD, début de projet immobilier de la MAS les Roseaux (PEP SRA).

#### RÉGION BRETAGNE

- Vente d'un terrain à Bréal-sous-Montfort, réouverture du site de Hédraou suite à la restructuration (PEP Bretill'Armor).
- Cession du centre de Damgan, acquisition d'un bâtiment à Auray pour une antenne de DITEP (PEP 56).

#### RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

- Acquisition de terrain et construction (PEP 18).
- Début des travaux du DAME (DAME B Debay (PEP 28).
- Livraison des 10 studios de l'IME Chantemerle, finalisation des travaux de réhabilitation du local multi-services à Châteauroux, livraison des nouveaux locaux de l'ESAT à La Châtre (PEP 36).
- Acquisition des locaux à Chinon pour l'IME de Seuilly. Acquisition de locaux pour le SESSAD Horizons (Enfance et Pluriel).
- Acquisition d'une maison à Blois pour accueillir les bureaux du DAPP (dispositif accompagnement parental en placement) (PEP 41).
- Acquisition d'une maison à Chanteau et du premier étage des locaux du siège (PEP 45).

#### RÉGION CORSE

- Mise en service du CMPP et CAMSP situé à Santa Reparata di Balagna (PEP 2B).

#### RÉGION GRAND EST

- Réception des nouveaux locaux du DIME (PEP 10).
- Dépôt d'un nouveau permis de construire pour le site d'Epernay (PEP 51).
- Mise en service de l'IME de Bourbonnes-les-Bains (PEP 52).
- Achat de locaux pour la crèche d'Epinal (PEP Lor'Est).

#### RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- Mise en service des constructions sur le CMPP de Saint-Pol sur Ternoise, du CAMPS de Liévin et de l'antenne d'Attin du SESSAD de Berck-sur-Mer (PEP 62).

#### RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Mise en service de l'extension du foyer de jour « Hurepoix Multiservices » (PEP 91).

#### RÉGIONS NORMANDIE

- Construction d'un Jardin thérapeutique.
- Au CMPP SEVIGNE, travaux de rénovation du siège (PEP 76).

#### RÉGION OCCITANIE

- Achat d'une maison sur Argeliers pour l'unité JBS et inauguration du centre International de séjours (PEP 11).
- Mise en service de l'IME la Roquette (PEP 12).
- Travaux en cours sur l'IME SESSAD Henri Dinguirard (PEP 31).
- Travaux de réhabilitation du site APAJ à Saint-Beat (APEAJ).
- Travaux en cours sur l'IME (PEP 32).
- Mise en service de l'Esat Atelier Kennedy (PEP 34).
- Poursuite des travaux de l'ITEP (PEP 66).

#### RÉGION PAYS DE LA LOIRE

- Acquisition du centre de La Marjolaine (PEP Atlantique Anjou).
- Mise en service du nouveau bâtiment du site de Ker Avel (PEP 53).
- Mise en service du SESSAD Vent d'Ouest (AR Pays de la Loire).

#### RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Projet de rénovation du centre de Sanary (SCI Huxley).



### Ouvertures et reprises de nouvelles structures ou activités

#### RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- Transformation du dispositif inclusion/exclusion et module de persévérance scolaire, développement de l'activité colos hors les murs et accueil de réfugiés Ukrainiens (PEP 40).
- Ouverture du centre de vacances Erraka Gorri (PEP 64)
- Ouverture de l'activité ACSAD Vienne (GPA).
- Lancement de PEPISTROT bar associatif éphémère géré par les résidents du foyer de vie. Mise en place d'un dispositif de droit au répit avec 4 associations en partenariat. Inauguration des jardins thérapeutique de l'IME (PEP 87).

#### RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Ouverture des foyers Oasis et Passerelle & Passerelle. Ouverture de l'UEEA (unité d'enseignement élémentaire autisme) et de la communauté 360 de l'AIN (PEP 01).
- Ouverture de la communauté 360 et de 3 places supplémentaires sur le SAAAS. Co-portage du Dispositif d'Accompagnement au Logement Inclusif pour Adultes présentant des troubles du spectre de l'Autisme (DALIAA) (PEP 42).
- Mise en place d'un service expérimental d'appartements en autonomie pour des jeunes majeurs situés en centre-ville de Clermont-Ferrand (PEP 63).
- Reprise d'une unité d'enseignement maternelle pour enfants autiste (PEP SRA).

#### RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Ouverture d'une nouvelle unité « Répit » pour les jeunes sortis de MECS et qui présentent de lourdes pathologies.

**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

- Réouverture de La Ducherais aux classes et séjours suite à l'emménagement des jeunes MNA dans la MEAL (Maison d'Enfants André Laffargue). Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur 3 communes, reprise de l'animation de l'espace numérique de Saint Nazaire, ouverture de 8 places supplémentaires du SAMNA (PEP Atlantique Anjou).
- Mise en place d'une équipe mobile rattachée au SAETED de l'IME Les Océanides, agrément d'ouverture d'un SAAD, mise en place d'un dispositif d'autorégulation par le SESSAD ENVOL pour 10 jeunes au Mans et mise en place de séjours de répit sur le SEES de l'IME les Océanides (AR Pays de la Loire).

**RÉGION BRETAGNE**

- Ouverture de places supplémentaires au sein de la MECS (PEP Bretill'Armor).
- Extension de la capacité d'accueil de la plateforme TND-PCO (extension 7-12 ans) et création de la PCO SUD basée à Pont l'Abbé (PEP 29).
- Gestion d'un centre multi accueil à Gourin (PEP 56).

**RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE**

- Lancement du projet « Habitat inclusif » à Vierzon pour créer un habitat pour personnes avec une déficience mentale (PEP 18).
- Reprise en gestion de la Maison des Espaces Naturels de Dreux (PEP 28).
- Ouvertures de 18 places supplémentaires pour le DAPP (PEP 41).

**RÉGION GRAND EST**

- Ouverture de la micro crèche tout p'tits vanniers (PEP 52).

**RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

- Extension de l'EMAS sur deux autres secteurs de l'Oise, ouverture de l'EMAS secteur Argenteuil-Enghien et transformation de 10 places de SESSAD déficients auditifs en TSLA (PEP Grand Oise).
- Ouverture de la PCO 7-12 ans au CMPP d'Arras et lancement du projet SAMELYCO (PEP 62).

**RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

- Ouverture ou extension de dispositifs : UEMA, EMASCO, PARH (PEP 91).

**RÉGION NORMANDIE**

- Gestion d'une Plateforme de Coordination et d'Orientation TND 7-12 ans (PEP 76).

**RÉGION OCCITANIE**

- Création du PARHI (Pôle d'Appui et de Ressources Handicap Inclusion) (PEP 09).
- Ouverture de l'unité Colibri lieu de vie à Narbonne et centre culturel (PEP 11).
- Création de la section annexe LA BULLE BLEUE (PEP 34).
- Ouverture d'une auto-école sociale, extension de l'AFD pour 20 places d'accueil, ouverture d'une villa éducative d'accueil modulable de 6 lits + extension de la MECS Grand Large pour 5 places en studios (PEP 66).

**RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

- Création d'une MAS de 30 place en co-portage avec l'AFPJR (PEP 06).

### ➤ Cessions / transferts / fusions / fermeture

**RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

- Cession des titres de GPA Management (GPA).

**RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

- Fusion entre le SESSAD la Chaise Dieu et l'ITEP Lafayette pour la création d'un DITEP (PEP 43).
- Signature d'un traité de fusion entre les PEP 74 et PEP 73.

**RÉGION BRETAGNE**

- Fin des DSP petite enfance/jeunesse de Belle Ile et Landévant (PEP 56).

**RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

- Fermeture de l'UES Joué les Tours (Enfance et Pluriel).

**RÉGION GRAND EST**

- Arrêt de la gestion du Service Médico-social CLIC et dispositif MAIA (PEP 51).
- Vente des bâtiments de Saint-Martin en Vercors (PEP 59).

**RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

- Fusion absorption des PEP 02 (PEP Grand Oise).

**RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

- Reprise en gestion du centre de Sarzeau des PEP 56 (PEP 75).
- Fin de la gestion de l'internat du SESSAD (PEP 92).

**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

- Cession de locaux de l'IME Le Luart en Sarthe (AR Pays de la Loire).

**RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

- Cession du centre de Sanary à la SCI Huxley (PEP 13).

### ➤ Administrations provisoires

**RÉGION GRAND EST**

- Fin de l'administration déléguée par la FGPEP (PEP 55).

**RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

- Administration déléguée de la MECS de Dijon par la FGPEP (PEP CBFC).

**RÉGION BRETAGNE**

- Plan de sauvegarde adopté sur 8 ans par le tribunal judiciaire de Vannes (PEP 56).

**RÉGION NORMANDIE**

- Poursuite de l'administration déléguée par la FGPEP (PEP 50).

### ➤ Evènements postérieurs

- Administration déléguée des PEP 37 par la Fédération Générale des PEP.
- Mise en redressement judiciaire, cession du centre des OYATS à la Ressourcerie, mise en vente de Saint-Germain sur Ay (PEP 50).
- Acquisition en juin 2023 des locaux à Azay le Rideau pour y installer le SESSAD Vallée de l'Indre (Enfance et Pluriel).
- Projet de fusion entre les PEP 42 – PEP 63 – PEP 03.
- TUP avec l'association centre Bossuet (SESSAD et CMPP) (PEP 69).
- Ouverture de la micro-crèche de Candas (PEP 80).
- Projet de vente du site d'Arzal et signature d'un bail emphytéotique avec les PEP 75 pour le site de Sarzeau (PEP 56).
- Nomination d'un mandataire AD'HOC (PEP Alsace).

### ➤ Impacts de la crise sanitaire

Fermeture des centres de vacances et recours à l'activité partielle pour la majorité des associations PEP soumises aux contraintes sanitaires et au confinement. Baisse des taux d'activité sur certaines établissements médico-sociaux et crèches. Les aides covid ont été sollicitées par les associations concernées (secteur PEVLC principalement).



## Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- ↳ Continuité d'exploitation.
- ↳ Permanence des méthodes comptables.
- ↳ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes définis par :

- Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général et ses règlements modificatifs.
- Les règlements ANC 2018-06 et 2022-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Le règlement ANC 2020-04 relatif aux activités médico-sociales.
- Le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes combinés.

Il a été fait application des recommandations particulières résultant du guide d'arrêté des comptes PEP. Les comptes combinés ont été établis en milliers d'euros et comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

## Méthode de combinaison

Les entités du groupe étant des associations, elles ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale. Le traitement des comptes intragroupes a été réalisé de la manière suivante :

Les créances et les dettes entre entités du périmètre ont été éliminées, il en va de même des principaux flux de produits et de charges. Le total des flux non réciproques et non éliminés au 31 décembre 2022 se ventile comme suit :

- **Au titre des produits et charges : + 77 K€.** Cet écart est constaté dans le compte de résultat en autres charges d'exploitation.
- **Au titre des créances et dettes : +77 K€.** Cet écart est constaté au passif du bilan dans le poste autres dettes.

### Les règles suivantes ont été appliquées :

Les indemnités de fin de carrière ont été retraitées selon la méthode groupe (cf. paragraphe relatif aux faits marquants). Les provisions pour risques et charges suivantes ont été reclassées :

- Provisions pour formation et autres charges de personnel en dettes sociales.
- Provisions pour rémunération des travailleurs handicapés en dettes sociales.
- Crédits non reconductibles affectés à des actions ciblées en fonds dédiés.

### Changement de méthode comptable :

Néant.

## Liste des entités

AD01	AIN	AD40	LANDES	AD82	PEP 82 SOLIDAIRES
AD02	AISNE <i>Territoire PEP Grand Oise</i>	AD41	LOIR-ET-CHER	AD83	VAR
AD03	ALLIER	AD42	LOIRE	AD84	VAUCLUSE
AD04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE <i>Territoire PEP ADS</i>	AD43	HAUTE-LOIRE	AD85	VENDÉE
AD05	HAUTES-ALPES ADS <i>Territoire PEP ADS</i>	AD44	ATLANTIQUE-ANJOU	AD86	VIENNE
AD06	ALPES-MARITIMES	AD45	LOIRET	AD87	HAUTE-VIENNE
AD07	ARDÈCHE <i>Repris par PEP SRA</i>	AD46	LOT	AD88	VOSGES <i>Territoire PEP Lor'Est</i>
AD08	ARDENNES <i>Zone blanche</i>	AD47	LOT-ET-GARONNE	AD89	YONNE <i>Territoire PEP CBFC</i>
AD09	ARIÈGE	AD48	LOZÈRE	AD90	TERRITOIRE DE BELFORT <i>Territoire PEP CBFC</i>
AD10	AUBE	AD49	MAINE-ET-LOIRE <i>Territoire PEP Atlantique Anjou</i>	AD91	ESSONNE
AD11	AUDE	AD50	MANCHE	AD92	HAUTS-DE-SEINE
AD12	AVEYRON	AD51	MARNE	AD93	SEINE-SAINT-DENIS
AD13	BOUCHES-DU-RHÔNE	AD52	HAUTE-MARNE	AD94	VAL-DE-MARNE
AD14	CALVADOS	AD53	MAYENNE	AD95	VAL-D'OISE <i>Territoire PEP Grand Oise</i>
AD15	CANTAL	AD54	MEURTHE-ET-MOSELLE <i>Territoire PEP Lor'Est</i>	AD973	GUYANE
AD16	CHARENTE	AD55	MEUSE	AD974	RÉUNION <i>NC</i>
AD17	CHARENTE-MARITIME <i>Zone blanche</i>	AD56	MORBIHAN	AD975	MAYOTE <i>Sortie périmètre</i>
AD18	CHER	AD57	MOSELLE <i>Territoire PEP Lor'Est</i>	AP201	AGEM
AD19	CORRÈZE	AD58	NIÈVRE <i>Territoire PEP CBFC</i>	AP204	ENFANCE ET PLURIEL
AD201	CORSE-DU-SUD	AD59	NORD	AR175	AR IDF <i>NC</i>
AD202	HAUTE-CORSE	AD60	GRAND-OISE	AT301	SRA
AD21	CÔTE-D'OR	AD61	ORNE	AT302	GPA79
AD22	CÔTES-D'ARMOR <i>Territoire AT Brétil Armor</i>	AD62	PAS-DE-CALAIS	AT303	CESDA 34 <i>Repris par PEP 34</i>
AD23	CREUSE	AD63	PUY-DE-DÔME	AT304	HALTE POUCE
AD24	DORDOGNE	AD64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	AT306	APEAJ
AD25	DOUBS <i>Territoire PEP CBFC</i>	AD65	HAUTES-PYRÉNÉES	AT307	PEP BRETEILL ARMOR
AD26	DRÔME <i>Territoire PEP SRA</i>	AD66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	AT308	PEP LOR'EST
AD27	EURE	AD67	BAS-RHIN <i>Territoire PEP Alsace</i>	F900	PEP DÉCOUVERTES
AD28	EURE-ET-LOIRE	AD68	ALSACE <i>Territoire PEP Alsace</i>	FG99	FEDERATION
AD29	FINISTÈRE	AD69	RHÔNE	X001	RESSOURCERIE
AD30	GARD	AD70	HAUTE-SAÔNE	X002	SCI Les Oyats <i>Entrée de périmètre</i>
AD31	HAUTE-GARONNE	AD71	SAÔNE-ET-LOIRE <i>Sortie de périmètre</i>	X003	SCI Huxley <i>Entrée de périmètre</i>
AD32	GERS	AD72	SARTHE <i>Hors périmètre</i>	UR102	AR NOUVELLE AQUITAINE <i>NC</i>
AD33	GIRONDE	AD73	SAVOIE	UR106	URPEP BRETAGNE <i>NC</i>
AD34	HERAULT	AD74	HAUTE-SAVOIE	UR116	AR OCCITANIE
AD35	ÎLE-ET-VILAINE <i>Repris par AT Brétil Armor</i>	AD75	PARIS	UR103	URPEP AUVERGNE <i>NC</i>
AD36	INDRE	AD76	SEINE-MARITIME	UR107	AR CENTRE <i>D</i>
AD37	INDRE-ET-LOIRE	AD77	SEINE-ET-MARNE	UR118	URPEP PAYS DE LA LOIRE
AD38	ISÈRE <i>Territoire PEP SRA</i>	AD78	YVELINES	UR104	AR NORMANDIE <i>Entrée de périmètre</i>
AD39	JURA	AD79	DEUX-SÈVRES	UR115	AR GRAND EST <i>NC</i>
		AD80	SOMME <i>Entrée de périmètre</i>	UR121	AR SUD
		AD81	TARN	UR122	URPEP RHONE-ALPES <i>NC</i>

## Périmètre

## Variation de périmètre

L'absence d'intégration de certaines entités s'explique par :

- L'absence d'activité en cours.
- L'absence de communication des éléments nécessaires à la combinaison des comptes (AR Rhône Alpes - AR Bretagne - AR Grand Est - AR Idf - AR Nouvelle Aquitaine - PEP 71 - PEP Mayotte).
- La sortie définitive du réseau PEP ou liquidation.

## TRAITEMENT DES ENTRÉES ET SORTIE DANS LE PÉRIMÈTRE DES ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS

### Entrées de périmètre :

- PEP 80
- SCI Huxley
- SCI Les Oyats

### Sorties de périmètre :

- PEP Mayotte
- PEP 71

## TRAITEMENT DES ENTRÉES ET SORTIE DE PÉRIMÈTRE DES STRUCTURES RATTACHÉES

Les états financiers des SCI et structures rattachées lorsque l'information est significative et disponible ont été intégrés dans les états financiers des entités combinées.

### Ont été traités en entrée de périmètre :

La fusion absorption des PEP 02 par les PEP Grand Oise a été traitée en entrée de périmètre de PEP Grand Oise et en sortie de périmètre de PEP 02.

En 2022, l'impact des entrées et sorties de périmètre s'élève à :

### Entrées de périmètre :

- Actif net immobilisé : **6 215 K€.**
- Trésorerie : **2 478 K€.**
- Fonds associatifs : **1 594 K€.**

L'impact sur les produits des entrées de périmètre est évalué à : **25 425 K€.**

### Sorties de périmètre :

- Actif net immobilisé : **-16 023 K€.**
- Trésorerie : **-12 480 K€.**
- Fonds associatifs : **-11 678 K€.**

L'impact sur les produits des sorties de périmètre est évalué à : **27 179 K€.**

## Immobilisations

Les frais d'établissement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans. Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 2 à 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage. Par dérogation certaines immobilisations font l'objet d'une revalorisation justifiant l'existence d'écarts de réévaluations figurant au passif du bilan pour un montant de **7 091 K€.**

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DURÉES
Constructions (selon type)	20 à 50 ans
Agencements et installations	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier et matériel bureau	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres immobilisés concernent des participations dans des structures qui n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes combinés, soit parce que l'information n'a pas été fournie, soit parce que l'entité ne dispose pas d'un contrôle exclusif sur l'entité détenue. Les prêts concernent principalement l'effort construction qui fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation financière.

## Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement. Une dépréciation est comptabilisée lorsque le prix de revient calculé est supérieur à la valeur probable de réalisation.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances internes au réseau ont été éliminées ainsi que les dépréciations pour créances correspondantes.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de certificats de dépôt et des intérêts acquis à la clôture. Il est précisé que ces valeurs mobilières de placement font soit l'objet d'un « aller-retour » au 31 décembre, soit l'objet d'une dépréciation lorsqu'une moins-value latente est constatée.

## Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont composés de :

### Fonds propres :

- Des fonds associatifs sans droits de reprise, des réserves et des excédents, qui sont des fonds qui ne peuvent pas être repris par les apporteurs.
- Des réserves représentatives d'immeubles, obtenus par voie de legs et donations.
- Des subventions d'investissements affectées à des biens propres et sans droits de reprise.
- Des réserves.
- Des écarts de réévaluation.
- Le résultat et le report à nouveau traduisent la gestion propre des activités des PEP (centre de vacances, Sapad, crèches, etc.).

**Autres fonds associatifs :**

- Des fonds associatifs avec droits de reprise sont des fonds qui sont des fonds susceptibles de reprise notamment dans le secteur médico-social.
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé assortis de droits de reprise.
- Des écarts de réévaluation.

- Des dépenses refusées par les autorités de tarification restant à la charge des associations de manière temporaire ou définitive.
- Des provisions règlementées constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale (instruction M22) et autorisées par les règlements 99-01 et ANC 2014-03.
- Des subventions d'investissements sur biens avec droits de reprise.

## Provisions pour indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres du personnel a été comptabilisé sous forme de provisions.

### La méthode de calcul utilisée pour la détermination du montant de la provision retraite est la suivante :

Conformément au règlement CRC2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les associations ont une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elles devront faire face à une sortie de ressource

au profit de ce tiers et ce sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes. C'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques sociaux. Des provisions sont constituées en application du règlement comptable médico-social et autorisées par les règlements ANC 2019-04 et ANC 2014-03. Dans les rares cas où les données des entités étaient manquantes, un calcul forfaitaire a été réalisé basé sur la moyenne des indemnités de fin de carrière observées au sein du réseau. Comme précisé dans le paragraphe sur les faits marquants, le taux d'actualisation a fait l'objet d'une révision et a été augmenté de 0,98 % à 3,77 %.

### EFFECTIF CONCERNÉ

Âge théorique de départ à la retraite	65 ans
Taux de croissance (progression) des salaires	1,8 %
Taux d'actualisation	3,77 %
Turn-over	Taux défini par tranches d'âge
Table de mortalité utilisée	Insee 2014-2016
Taux de charges sociales	58 %

Les principales conventions applicables sont notamment la CCN 66 relative aux établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, la CCN 51 relative aux établissements privés d'hospitalisation, de soins de cure et de garde à but non lucratifs, CCN 89 relative à l'animation et la CCN 79 applicable aux médecins des CMPP.

## Fonds dédiés

Les ressources obtenues par des subventions, des dons et affectées à des objets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard du financeur, sont portées en fin d'exercice au bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés en charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les financements affectés reçus au cours de l'exercice et non utilisés à la clôture. Les sommes inscrites en fonds dédiés sont comptabilisées en produits au poste « report des ressources non utilisées des exercices précédents » au fur et à mesure de leur utilisation.

## Reconnaissance des produits

Conformément au plan comptable associatif, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en fonds dédiés et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses. Les dons et legs sont portés en produit dès réception des fonds.

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut des éléments inhabituels anormaux et peu fréquents mais également des éléments liés à l'exploitation relatifs aux exercices antérieurs dont le montant est conséquent.



# NOTES

sur le bilan

Immobilisations / amortissements	<b>30</b>
Variation des provisions et dépréciations	<b>31</b>
Variation des fonds propres	<b>32</b>
Parts contributives dans les fonds propres combinés	<b>33</b>
États des créances	<b>34</b>
États des dettes	<b>35</b>
Passage du résultat net social au résultat net combiné	<b>36</b>

	01/01/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2022
Frais d'établissement	1 540	-	-	-10	-	1 530
Frais de recherche et développement	273	-	20	-	-	293
Concessions, brevets, licences	6 697	26	270	-200	484	7 276
Autres immobilisations incorporelles	1 285	30	367	-1	-282	1 399
Avances et acomptes / immobilisations incorporelles	201	-	14	-	-176	38
Avances et acomptes/ immobilisations incorporelles	201	-	14	-	-176	38
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 995</b>	<b>56</b>	<b>671</b>	<b>-211</b>	<b>25</b>	<b>10 536</b>
Terrains	44 740	38	2 525	-1 142	480	46 641
Constructions	761 003	-12 190	16 124	-10 595	30 001	784 343
Installations et matériels	85 757	14	3 439	-2 062	881	88 030
Autres immobilisations corporelles	176 720	-1 910	14 300	-4 594	72	184 589
Immobilisations corporelles en cours	34 313	-281	20 991	-143	-32 250	22 630
Immobilisations grevées de droit	1 153	-	-	-	-	1 153
Avances et acomptes / immobilisations corporelles	474	-	761	-11	-164	1 060
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 104 160</b>	<b>-14 329</b>	<b>58 139</b>	<b>-18 548</b>	<b>-978</b>	<b>1 128 445</b>
Créances rattachées à des participations	251	4	-2	-50	-	202
Titres immobilisés	19 618	7	1 996	-30	39	21 629
Autres titres immobilisés	2 643	-28	146	-135	-10	2 616
Prêts	9 807	529	822	-271	-5	10 882
Autres immobilisations financières	2 277	-31	403	-254	-20	2 375
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>34 596</b>	<b>480</b>	<b>3 365</b>	<b>-740</b>	<b>4</b>	<b>37 705</b>
Amortissement des frais d'établissement	1 111	-	59	-9	-	1 161
Amortissements frais recherche et développement	131	-	16	-	-10	137
Amortissements concessions, brevets, licences	5 719	26	485	-196	68	6 102
Amortissements autres immob. incorporelles	448	29	75	-1	-24	527
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 409</b>	<b>55</b>	<b>635</b>	<b>-206</b>	<b>33</b>	<b>7 927</b>
Amortissements terrains	3 323	-56	311	-141	0	3 438
Amortissements constructions	356 146	-3 667	28 582	-8 595	48	372 513
Amortissements Installations, matériel et outillage	70 303	55	4 023	-2 072	30	72 338
Amortissements autres immobilisations corporelles	127 567	-371	12 202	-4 635	86	134 849
Dépréciations immobilisations corporelles en cours	288	-	17	-	-8	297
Dépréciation des immobilisations grevées de droit	834	-	-	-	14	847
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>558 460</b>	<b>-4 039</b>	<b>45 134</b>	<b>-15 442</b>	<b>169</b>	<b>584 282</b>

Le montant des réévaluations des immobilisations corporelles s'élève à 7 091 k€ et concerne les constructions de 8 associations. Quatre associations ont conclu un contrat de crédit-bail immobilier. Les modalités financières des contrats n'ayant pas été communiquées, l'activation du bien au bilan n'a pas été réalisée au 31 décembre 2022. Les loyers ont été comptabilisés en 2022.

Au 31 décembre 2022, les prêts concernent principalement l'effort construction ainsi qu'une avance preneuse de 2 500 K€ relative à un contrat de crédit-bail. Les titres immobilisés se rapportent principalement à des placements à long terme.

	01/01/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2022
Provisions réglementées / renforcement couverture BFR	6 651	-131	111	-135	1 296	7 793
Provisions réglementées /amortissements dérogatoires	1 618	145	94	-140	-	1 716
Autres provisions réglementées	19 686	-708	499	-161	339	19 654
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>27 955</b>	<b>-695</b>	<b>704</b>	<b>-436</b>	<b>1 635</b>	<b>29 164</b>
Provisions pour litiges	2 565	-	1 505	-1 003	-178	2 888
Provisions engagements retraites	78 741	-1 375	6 313	-23 855	-673	59 150
Provisions grosses réparations	162	-	841	-1 085	174	92
Autres provisions pour risques et charges	12 443	-533	4 528	-3 402	-1 756	11 281
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>93 912</b>	<b>-1 909</b>	<b>13 187</b>	<b>-29 346</b>	<b>-2 433</b>	<b>73 411</b>
Provisions créances rattachées à des participations	2	-	20	-	-	22
Provision titres immobilisés	107	-	-	-108	52	51
Provisions autres titres immobilisés	140	-	305	-17	17	445
Prêts provisions	253	-	101	-152	128	331
Provisions autres immobilisations financières	6	-	-	-	-	6
Provisions pour dépôts	12	-	-	-5	-	7
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>520</b>	<b>-</b>	<b>426</b>	<b>-281</b>	<b>197</b>	<b>862</b>
Stocks produits finis dépréciations	6	-	-	-1	-	4
<b>Sous-total des dépréciations de stocks</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Provisions usagers et comptes rattachés	2 161	5	697	-381	-373	2 109
Provisions autres créances	874	30	44	-146	184	985
<b>Sous-total des dépréciations des comptes clients</b>	<b>3 034</b>	<b>35</b>	<b>741</b>	<b>-527</b>	<b>-188</b>	<b>3 094</b>
Provisions valeur mobilières de placements	159	-	907	-4	22	1 083
<b>Sous-total des dépréciations autres</b>	<b>159</b>	<b>-</b>	<b>907</b>	<b>-4</b>	<b>22</b>	<b>1 083</b>
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3 719</b>	<b>35</b>	<b>2 074</b>	<b>-814</b>	<b>30</b>	<b>5 044</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>125 586</b>	<b>-2 569</b>	<b>15 965</b>	<b>-30 596</b>	<b>-767</b>	<b>107 619</b>

La provision pour indemnité retraite a été comptabilisée selon la méthode préconisée dans le guide d'arrêté des comptes PEP, la totalité de l'engagement s'élève à 59 150 K€ au 31 décembre 2022.

La variation de l'engagement a été comptabilisée en charges et produits d'exploitation pour un montant net de +10 M€.

	01/01/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>						
Fonds associatifs sans droits de reprise	18 920	-	93	-	-699	18 314
Apports sans droits de reprise	27 432	284	13	-	-352	27 376
Legs et donations	3 407	288	-	-	-	3 695
Fonds associatifs	29 696	820	-	-	448	30 964
Ecarts de réévaluation	3 247	778	-	-	-	4 025
Réserves	1 815	-27	-	-	6 322	8 110
Report à nouveau	47 053	-12 819	-	-	-8 874	19 641
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>131 570</b>	<b>-10 676</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>112 126</b>	<b>101 951</b>
<b>VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>						
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 601	-	-	0	-	1 601
Apports avec droits de reprise	2 112	14	0	-205	-1 126	795
Legs et donations assortis d'obligations	219	-	-	-	-	219
Ecart de réévaluation sur biens ADR	433	2 632	-	-	-	3 065
Droits de propriétaires (Commodat)	319	-	-	-	-14	306
<b>Fonds avec droits de reprise</b>	<b>4 684</b>	<b>2 646</b>	<b>0</b>	<b>-205</b>	<b>-1 139</b>	<b>5 986</b>
<b>RÉSERVES SOUS CONTRÔLES DES TIERS FINANCEURS</b>						
Réserves projet associatif médico-social	7 779	-	-	-	15 415	23 194
Excédents affectés à l'investissement	41 962	2 558	-	-	-114	44 406
Réserves des activités sous gestion contrôlée	212 463	-1 310	-	-	17 547	228 700
<b>Réserves sous contrôle des tiers financeurs</b>	<b>284 346</b>	<b>1 248</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 882</b>	<b>306 475</b>
<b>REPORT À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEUR</b>						
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeur	-16 785	-1 267	-	-	1 851	-16 201
<b>Report à nouveau sous contrôle des tiers financeur</b>	<b>-16 785</b>	<b>-1 267</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 851</b>	<b>-16 201</b>
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS</b>						
Autres provisions réglementées	27 955	-695	704	-436	1 635	29 164
<b>Provisions réglementées</b>	<b>27 955</b>	<b>-695</b>	<b>704</b>	<b>-436</b>	<b>1 635</b>	<b>29 164</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>						
Subventions d'investissements/biens non renouvelables	68 152	-3 403	-596	608	-354	64 407
<b>Subventions d'investissements avec droits de reprise</b>	<b>68 152</b>	<b>-3 403</b>	<b>-596</b>	<b>608</b>	<b>-354</b>	<b>64 407</b>
<b>FONDS PROPRES SOUS CONTRÔLE DES TIERS</b>	<b>368 351</b>	<b>-1 470</b>	<b>107</b>	<b>-33</b>	<b>22 874</b>	<b>389 831</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>25 152</b>	<b>-1 126</b>	<b>28 490</b>	<b>-</b>	<b>-24 026</b>	<b>28 490</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>525 073</b>	<b>-13 272</b>	<b>-33</b>	<b>-20 200</b>	<b>520 272</b>	

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales. Le total des créances et dettes internes éliminées s'élève à 8 407 K€. Le total des dépréciations de créances éliminées s'élève à 454 K€.

Parts contributives dans les fonds propres combinés

Association	Valeur
21 PEP CBFC	6,8%
76 SEINE MARITIME	3,8%
973 GUYANE	3,7%
19 CORRÈZE	3,6%
66 PYRÉNÉES ORIENTALES	3,3%
60 GRAND OISE	3,3%
45 LOIRET	3,3%
62 PAS DE CALAIS	3,2%
307 PEP BRETILL ARMOR	2,9%
64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	2,9%
118 URPEP PAYS DE LA LOIRE	2,9%
12 AVEYRON	2,7%
34 HERAULT	2,6%
86 VIENNE	2,6%
301 SRA	2,5%
36 INDRE	2,5%
18 CHER	2,4%
06 ALPES MARITIMES	2,1%
69 RHÔNE	1,8%
28 EURE ET LOIRE	1,8%
05 HAUTES ALPES ADS	1,8%
01 AIN	1,7%
202 HAUTE CORSE	1,7%
31 HAUTE GARONNE	1,5%
99 FEDERATION	1,5%
30 GARD	1,4%
56 MORBIHAN	1,4%
11 AUDE	1,4%
42 LOIRE	1,2%
306 APEAJ	1,2%
83 VAR	1,2%
33 GIRONDE	1,2%
43 HAUTE LOIRE	1,1%
63 PUY DE DÔME	1,1%
29 FINISTÈRE	1,1%
32 GERS	1,1%
32 GERS	1,1%
29 FINISTÈRE	1,0%

Parts contributives dans les fonds propres combinés sans droits de reprises

Association	Valeur
307 PEP BRETILL ARMOR	11%
34 HERAULT	10%
204 ENFANCE ET PLURIEL	8%
21 PEP CBFC	7%
66 PYRÉNÉES ORIENTALES	5%
86 VIENNE	5%
64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	5%
45 LOIRET	4%
01 AIN	4%
33 GIRONDE	4%
19 CORRÈZE	4%
05 HAUTES ALPES ADS	4%
306 APEAJ	3%
308 PEP LOR'EST	3%
118 URPEP PAYS DE LA LOIRE	2%
39 JURA	2%
83 VAR	2%
79 DEUX SÈVRES	2%
15 CANTAL	2%
12 AVEYRON	2%
31 HAUTE GARONNE	2%
99 FEDERATION	2%
43 HAUTE LOIRE	2%
09 ARIÈGE	2%
69 RHÔNE	2%
301 SRA	2%
13 BOUCHES DU RHÔNE	2%
75 PARIS	2%
56 MORBIHAN	2%
59 NORD	2%
30 GARD	1%
36 INDRE	1%
00 PEP DECOUVERTES	1%

Les fonds propres combinés sont composés des fonds associatifs sans droits de reprise et des autres fonds associatifs. Les fonds associatifs sans droits de reprise sont des fonds qui ne peuvent pas être repris par les apporteurs. Les autres fonds associatifs sont susceptibles de reprises par les financeurs notamment dans le médico-social.

## ÉTATS DES CRÉANCES

au 31 décembre 2022 en K€

	31/12/2022	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Titres et actions	2 616	1 662	953
Créances rattachées à des participations	202	- 233	436
Autres titres immobilisés	21 629	4 945	16 684
Prêts	10 809	439	10 371
Prêts au personnel	73	37	36
Dépôts et cautionnements versés	2 220	670	1 551
Autres immobilisations financières	155	7	148
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>37 705</b>	<b>7 527</b>	<b>30 177</b>
Avances & acomptes versés/commandes	1 298	1 297	1
<b>TOTAL AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES</b>	<b>1 298</b>	<b>1 297</b>	<b>1</b>
Usagers et clients	26 155	26 045	110
Caisse Sécurité sociale - Tarifications et prix journée	561	429	132
Départements	3 660	3 660	-
Autres tiers payants	86	86	-
État	1 169	1 169	-
Redevables exercice précédent	555	555	-
Créances douteuses ou litigieuses	1 350	933	417
Usagers et clients produits non encore facturés	6 350	6 350	-
<b>TOTAL USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>39 886</b>	<b>39 227</b>	<b>659</b>
Fournisseurs débiteurs et autres avoirs	48	48	-0
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	195	195	-
Personnel avances et acomptes débit et oppositions	97	97	-
Produits à recevoir	1 281	1 281	-
État : Subventions à recevoir	10 077	9 718	359
TVA déductibles	441	441	-
Associations affiliées et autres créances	9 334	9 334	-
Débiteurs divers	180	180	-
Divers - produits à recevoir des tiers	10 733	10 733	-
<b>TOTAL AUTRES CRÉANCES</b>	<b>32 386</b>	<b>32 027</b>	<b>359</b>
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>111 275</b>	<b>80 078</b>	<b>31 196</b>

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales. Le total des créances et dettes internes éliminées s'élève à 8 407 K€. Le total des dépréciations de créances éliminé s'élève à 454 K€.

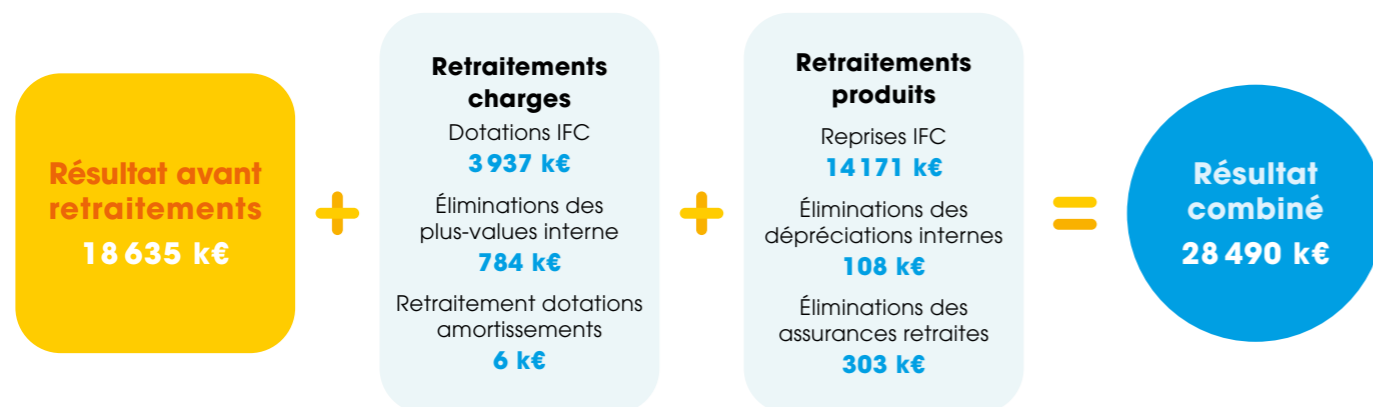
au 31 décembre 2022 en K€

## ÉTATS DES DETTES

	31/12/2022	< 1 an	> 1 an et > 5 ans	> 6 ans
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	461	55	309	96
Autres avances et prêts	169	81	72	16
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS</b>	<b>630</b>	<b>136</b>	<b>381</b>	<b>112</b>
Emprunts auprès des établissements financiers	223 065	30 732	61 695	130 639
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ETS DE CRÉDIT</b>	<b>223 065</b>	<b>30 732</b>	<b>61 695</b>	<b>130 639</b>
Dépôts et cautionnements reçus	305	185	78	42
Emprunts et dettes financières diverses	1 477	255	685	537
Autres emprunts	452	144	112	196
Int courus s/autres emprunts & dettes financières	343	329	0	14
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES</b>	<b>2 578</b>	<b>913</b>	<b>876</b>	<b>789</b>
Avances & acomptes reçus/commandes	2 175	2 142	33	-
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS</b>	<b>2 175</b>	<b>2 142</b>	<b>33</b>	<b>-</b>
Fournisseurs	27 492	27 205	193	93
Fournisseurs factures non parvenues	8 206	7 551	655	-
Fournisseurs effets à payer	52	52	-	-
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>35 750</b>	<b>34 807</b>	<b>849</b>	<b>93</b>
Personnel rémunérations dues	1 686	1 683	3	-
Comités d'entreprise, d'établissement	1 322	1 308	14	-
Personnel charges à payer, produits à recevoir	34 608	34 275	334	-
Sécurité sociale	18 646	18 598	48	-
Autres organismes sociaux	11 888	11 780	77	31
Organismes sociaux charges à payer produits à recevoir	1 844	1 827	17	-
Charges sociales sur congés à payer	9 623	9 583	40	-
Autres charges à payer	6 541	-	6 541	-
État charges et taxes à payer	15 236	15 236	-	-
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>101 393</b>	<b>94 289</b>	<b>7 074</b>	<b>31</b>
Fournisseurs d'immobilisations	1 877	1 869	7	-
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 877</b>	<b>1 869</b>	<b>7</b>	<b>-</b>
Redevables, usagers et clients créditeurs	4 286	4 286	-	-
Clients, créditeurs - autres avoirs	33	33	-	-
Rabais remises ristournes (RRR) à accorder	254	253	1	-
Dettes diverses	8 344	7 928	414	1
Charges à payer sur ressources affectées	105	105	-	-
Autres charges à payer	4 524	4 523	1	-
Legs et donations en cours de réalisation	2	2	-	-
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>17 547</b>	<b>17 130</b>	<b>416</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>385 015</b>	<b>182 018</b>	<b>71 330</b>	<b>131 666</b>

## Passage du résultat net social au résultat net combiné

↘ Le résultat combiné 2022 s'élève à 28 490 K€. Cet excédent s'analyse comme suit :



### ➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se ventile :

Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	1 089
Résultat exceptionnel sur cessions d'immobilisation	1 263
Résultat sur dotations et reprises de résultat exceptionnel	395
Résultat sur autres éléments exceptionnels	1 396
Transferts de charges exceptionnelles	110
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	5 124
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 376 K€</b>



### Les produits et charges d'exploitation

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales. Le total des flux de produits/charges internes éliminés en 2022 s'élève à 17 093 K€.

Ces opérations sont principalement la contrepartie des ventes de séjours inter-réseau, comptabilisées dans les associations en produits/achats et autres charges externes. Il s'agit également des reversements des dotations résultant des conventionnements entre la Fédération et les différents ministères. Il subsiste en charges et produits d'exploitation des opérations qui concernent des frais de siège et ne peuvent être éliminés dans la mesure où les entités concernées n'ont pas procédé à l'affectation de ces frais dans des rubriques de charges du compte de résultat. Le solde résiduel des flux non éliminés en 2022 s'élève à 63 K€.



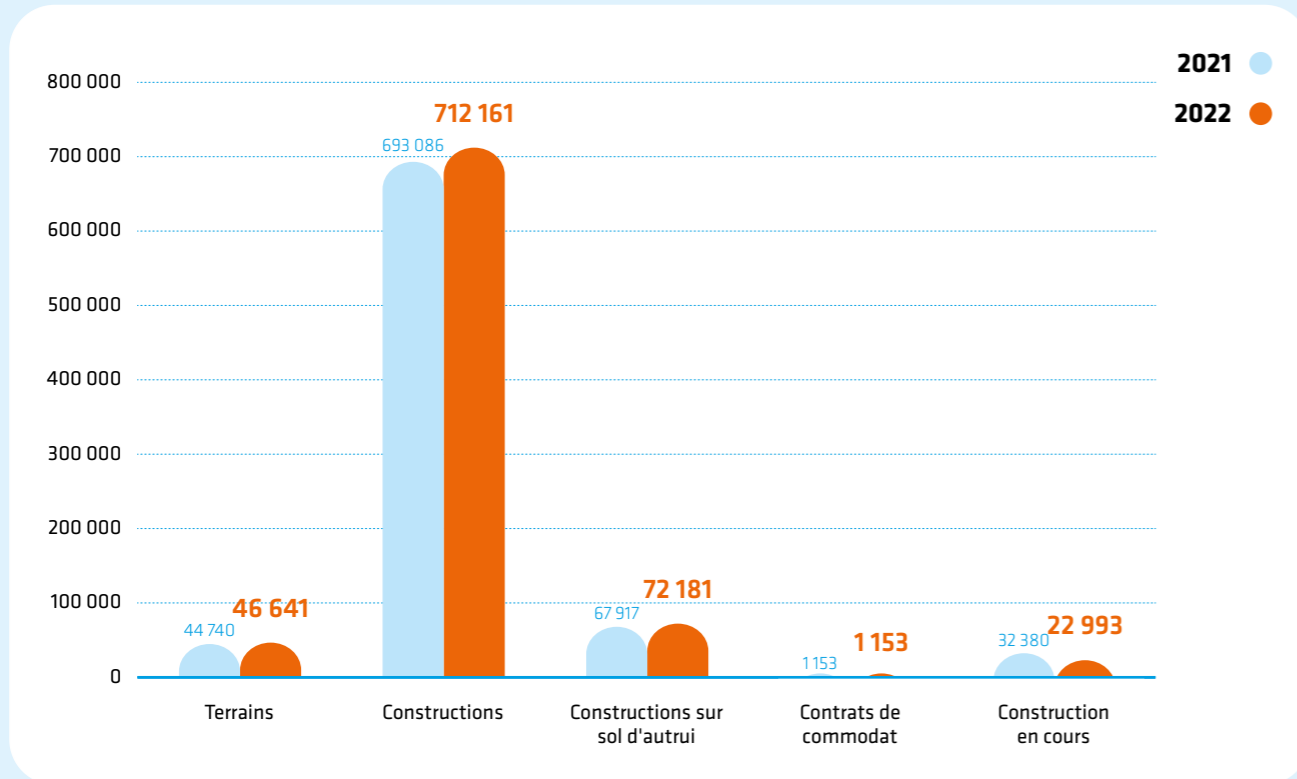
# INFORMATIONS

complémentaires

Détail des immobilisations	<b>40</b>
Résultat combiné par secteurs d'activité	<b>42</b>
Évolution des produits par région	<b>44</b>
Les activités du secteur social et médico-social	<b>46</b>
Les activités du secteur propre	<b>49</b>
Répartition des produits et des charges d'exploitation	<b>54</b>
Les administrateurs, le bénévolat	<b>57</b>

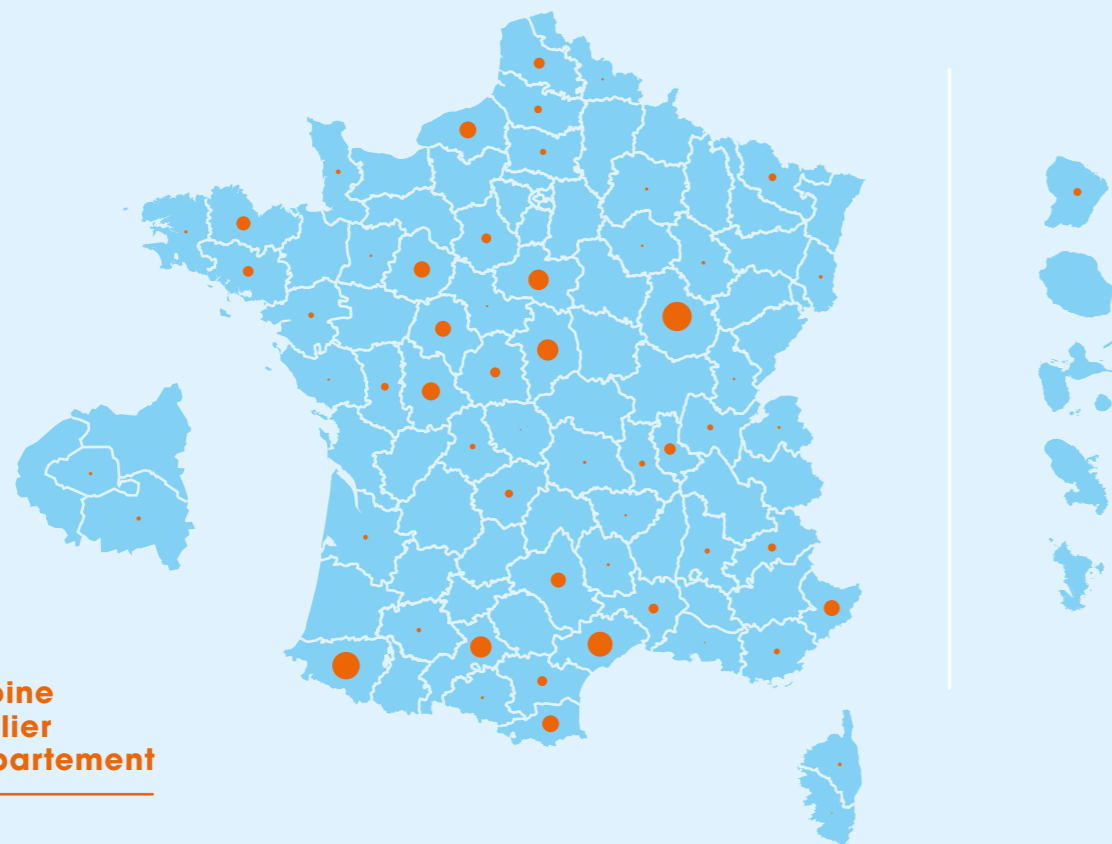
# Détail des immobilisations

Évolution du patrimoine immobilier en valeurs brutes en K€



Symboles proportionnels en K€

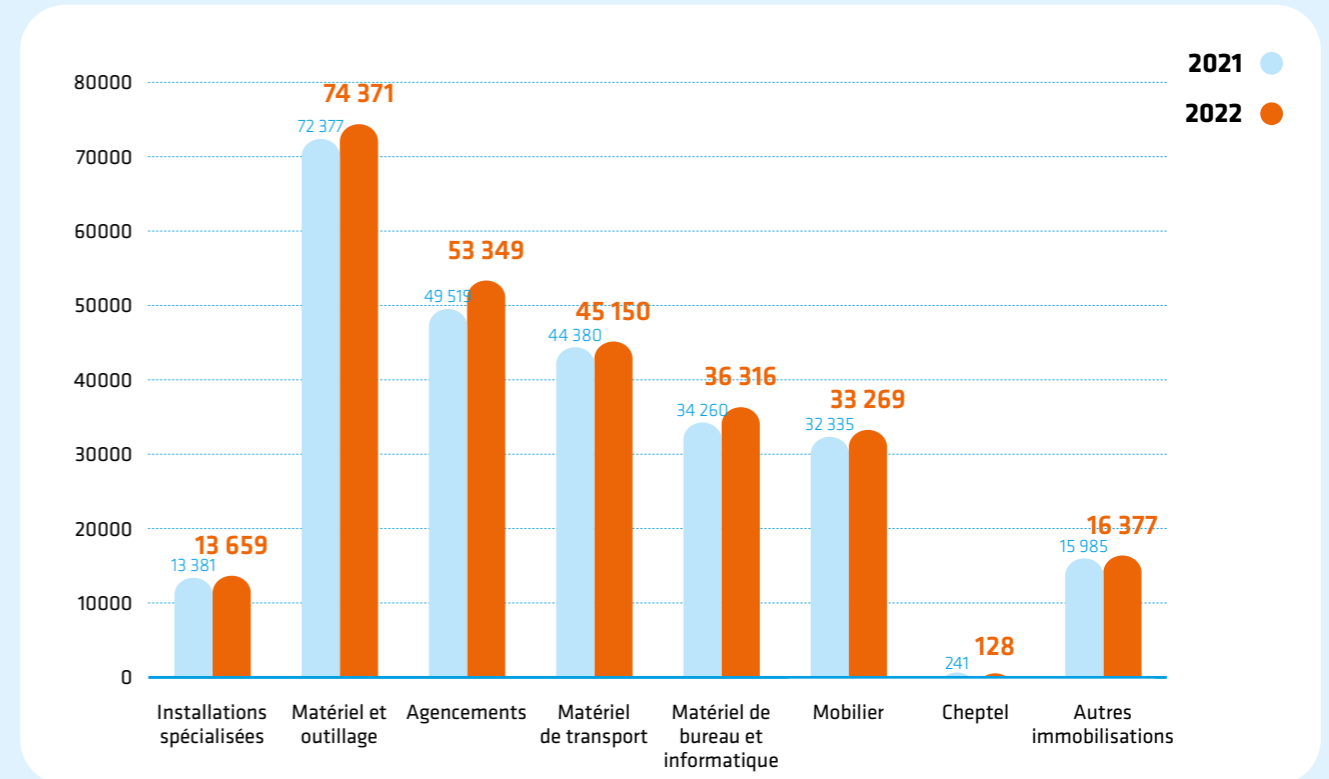
- 50 000
- 25 000
- 12 500



Patrimoine immobilier par département



Détail des immobilisations corporelles en valeurs brutes en K€



## Résultat combiné par secteurs d'activité

2022

	2022	2021	Variation	%	SMS	PESP	PEVLC	SP
<b>PRODUITS D'ACTIVITÉ</b>								
Ventes de marchandises	451	417	34	8 %	96	28	99	230
Production vendue	6 319	8 860	-2 542	-29 %	1 109	323	-118	5 004
Prestations de services	113 555	96 595	16 960	18 %	19 389	47 026	40 629	6 511
Production Stockée	19	-44	63	-143 %	-5	-	-	24
Production immobilisée	16	39	-24	-60 %	10	-	6	-
<b>Sous-total</b>	<b>120 359</b>	<b>105 867</b>	<b>14 492</b>	<b>14 %</b>	<b>20 599</b>	<b>47 376</b>	<b>40 615</b>	<b>11 768</b>
Cotisations	573	626	- 53	-8 %	56	202	123	192
Concours publics et subventions d'exploitation	836 024	762 373	73 651	10 %	788 005	30 987	6 267	10 765
Contributions financières	5 276	4 185	1 092	26 %	2 530	639	349	1 759
Autres Produits	15 926	19 256	- 3 330	-17 %	12 854	2 092	599	381
Reprises d'amort et prov	30 139	21 495	8 644	40 %	25 039	1 828	767	2 505
Utilisation des fonds dédiés	15 983	11 732	4 250	36 %	13 474	1 494	347	668
Transfert de charges	11 447	10 247	1 200	12 %	8 616	872	770	1 190
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 035 727</b>	<b>935 782</b>	<b>99 946</b>	<b>11 %</b>	<b>871 172</b>	<b>85 489</b>	<b>49 838</b>	<b>29 228</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>								
Achats de Marchandises	767	855	-88	-10 %	459	13	45	251
Variation de stocks marchandises	-4	-41	38	-91 %	3	12	-5	-14
Achats de MP et autres approvisionnements	6 908	6 009	899	15 %	2 698	802	1 257	2 151
Variation de stocks MP et autres	-151	-38	-113	300 %	-71	-7	-9	-64
Autres achats et charges externes	215 329	192 489	22 840	12 %	162 691	20 055	21 811	10 772
Aides financières versées	859	993	-133	-13 %	360	201	171	128
Impôts, taxes et versements assimilés	54 559	50 111	4 448	9 %	47 389	4 278	1 676	1 216
Charges de personnel	468 765	429 667	39 097	9 %	394 439	44 471	17 056	12 799
Charges sociales	179 655	159 973	19 682	12 %	156 513	13 730	4 719	4 693
Dotations amortissements & provisions	45 768	44 984	784	2 %	36 945	1 829	4 051	2 943
Dotations actifs circulants, risques et charges	13 928	10 041	3 887	39 %	10 381	1 483	293	1 771
Reports des fonds dédiés	17 070	17 690	-620	-4 %	14 716	1 216	460	678
Autres charges	3 656	2 092	1 564	75 %	3 246	-658	-1 029	2 097
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 007 110</b>	<b>914 825</b>	<b>92 285</b>	<b>10 %</b>	<b>829 770</b>	<b>87 425</b>	<b>50 495</b>	<b>39 420</b>
<b>OPÉRATIONS EN COMMUN</b>								
QP produit sur opérations faites en commun	1 499	107	1 393	1304 %	806	653	-	40
QP charges sur opérations faites en commun	2 149	702	1 447	206 %	1 632	438	-	78
<b>TOTAL (III)</b>	<b>-649</b>	<b>-595</b>	<b>-54</b>	<b>9 %</b>	<b>-826</b>	<b>215</b>	<b>-</b>	<b>-38</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I+II+III)</b>	<b>27 968</b>	<b>20 361</b>	<b>7 607</b>	<b>37 %</b>	<b>40 577</b>	<b>-1 720</b>	<b>-658</b>	<b>-10 231</b>

2022

	2022	2021	Variation	%	SMS	PESP	PEVLC	SP
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>								
Produits de participations	172	141	30	22 %	74	22	19	56
Revenus des valeurs mobilières et autres créances	402	456	-54	-12 %	191	7	3	201
Reprises sur provisions & Transfert de charges	317	126	191	152 %	281	36	-	-
Autres produits financiers	629	546	83	15 %	406	40	59	124
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 520</b>	<b>1 270</b>	<b>250</b>	<b>20 %</b>	<b>952</b>	<b>105</b>	<b>81</b>	<b>381</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>								
Dotations financières aux amort. & provi.	1 333	218	1 114	510 %	456	708	137	31
Intérêts et charges assimilées	4 485	4 355	130	3 %	3 604	141	339	401
<b>TOTAL (V)</b>	<b>5 818</b>	<b>4 573</b>	<b>1 244</b>	<b>27 %</b>	<b>4 060</b>	<b>850</b>	<b>476</b>	<b>432</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-4 298</b>	<b>-3 304</b>	<b>-994</b>	<b>30 %</b>	<b>-3 108</b>	<b>-744</b>	<b>-395</b>	<b>-51</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I+II+III+IV-V)</b>	<b>23 670</b>	<b>17 057</b>	<b>6 613</b>	<b>39 %</b>	<b>37 469</b>	<b>-2 465</b>	<b>-1 052</b>	<b>-10 282</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 119	4 347	-228	-5 %	2 656	654	348	460
Produits exceptionnels sur opération de capital	7 253	5 142	2 112	41 %	3 024	1 718	2 405	107
Subventions investissement virées au résultat	5 124	4 470	654	15 %	4 225	285	589	25
Reprises de provisions & transfert de charges	1 230	1 659	-429	-26 %	521	-	621	89
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>17 726</b>	<b>15 618</b>	<b>2 108</b>	<b>13 %</b>	<b>10 426</b>	<b>2 657</b>	<b>3 964</b>	<b>680</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 030	1 842	1 188	64 %	1 924	309	294	503
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	896	1 403	-507	-36 %	777	60	6	52
Dotations exceptionnelles aux amort. & provi.	724	2 228	-1 504	-68 %	669	-	10	45
Valeur nette actifs cédés	3 700	1 926	1 774	92 %	1 629	217	1 772	82
<b>TOTAL (VII)</b>	<b>8 350</b>	<b>7 399</b>	<b>951</b>	<b>13 %</b>	<b>4 999</b>	<b>586</b>	<b>2 083</b>	<b>683</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>9 376</b>	<b>8 219</b>	<b>1 157</b>	<b>14 %</b>	<b>5 427</b>	<b>2 071</b>	<b>1 881</b>	<b>-3</b>
Impôts sur les bénéfices	139	124	15	12 %	50	9	31	49
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (Produits - Charges)</b>	<b>28 490</b>	<b>25 152</b>	<b>3 338</b>	<b>13 %</b>	<b>40 676</b>	<b>-841</b>	<b>619</b>	<b>-11 964</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 051 196</b>	<b>952 776</b>	<b>98 420</b>	<b>10 %</b>	<b>880 826</b>	<b>88 266</b>	<b>53 534</b>	<b>28 571</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 022 706</b>	<b>927 624</b>	<b>95 082</b>	<b>10 %</b>	<b>840 150</b>	<b>89 107</b>	<b>52 914</b>	<b>40 535</b>

Le secteur social et médico-social se compose de tous les établissements financés par des produits de tarification issus de l'État, des collectivités locales, de l'assurance maladie, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ESAT partie aide sociale, CHRS, etc.), et des frais de siège agréés hors ceux inclus dans les ESAT production. Le secteur propre se compose des autres établissements (DEL, SAPAD, ESAT partie commerciale, AVS, petite enfance, politiques éducatives de proximité et des frais de fonctionnement du siège statutaire). La ventilation des produits et charges d'exploitation par activité a été réalisée sur la base des informations reçues des associations départementales et unions régionales.

## Évolution des produits par région

	Nombre d'asso.	Nombre d'établi.	ETP	Nombre de salariés	Total des produits		Variation	
					2022	2021	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	10	134	1 172	1 968	91 018	80 778	10 240	13 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	102	1 074	1 391	86 555	103 173	-16 618	-16 %
Bretagne	3	84	877	1 224	69 926	60 848	9 078	15 %
Centre-Val de Loire	8	314	2 324	3 813	169 408	160 258	9 150	6 %
Corse	2	24	153	225	11 420	9 309	2 110	23 %
Grand Est	6	152	750	1 263	53 672	44 730	8 942	20 %
Hauts-de-France	4	86	1 087	1 495	78 002	47 197	30 805	65 %
Île-de-France	10	38	398	684	38 775	34 268	4 507	13 %
Normandie	7	54	576	722	41 924	40 644	1 280	3 %
Nouvelle-Aquitaine	12	147	1 958	2 898	146 477	134 665	11 811	9 %
Occitanie	16	181	2 031	2 939	164 980	148 102	16 878	11 %
Pays de la Loire	4	40	566	688	41 208	37 290	3 918	11 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	7	55	492	829	38 485	34 804	3 681	11 %
Territoires d'Outre-mer	2	26	204	204	19 348	16 709	2 639	16 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>94</b>	<b>1 437</b>	<b>13 663</b>	<b>20 343</b>	<b>1 051 196</b>	<b>952 776</b>	<b>98 420</b>	<b>10 %</b>

Les variations de périmètre de l'année 2022 ont une incidence significative sur les produits d'exploitation :

**En hausse :**

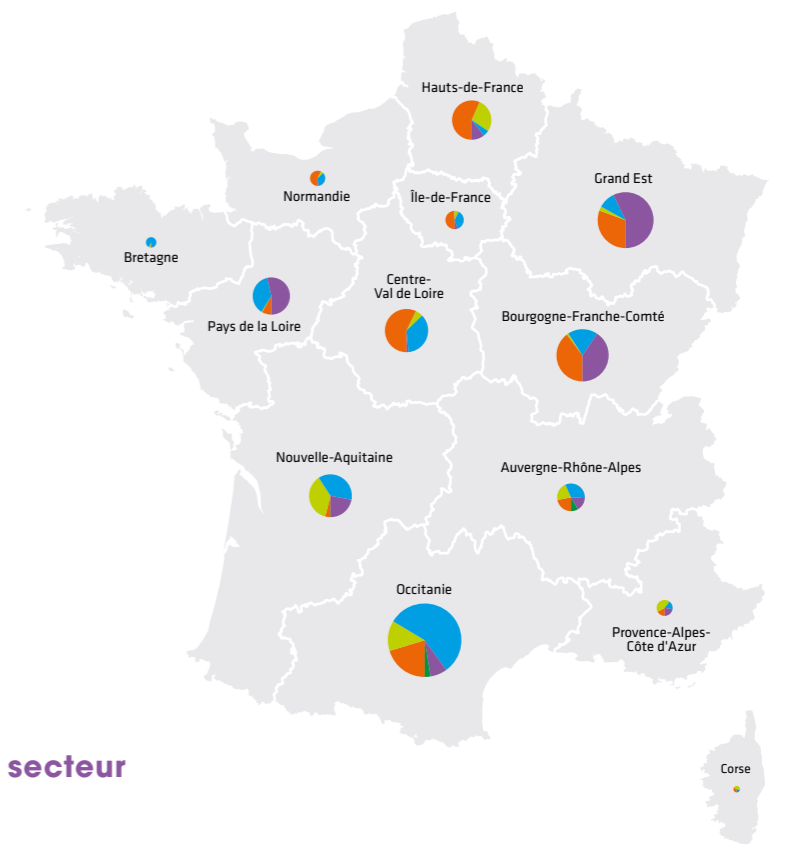
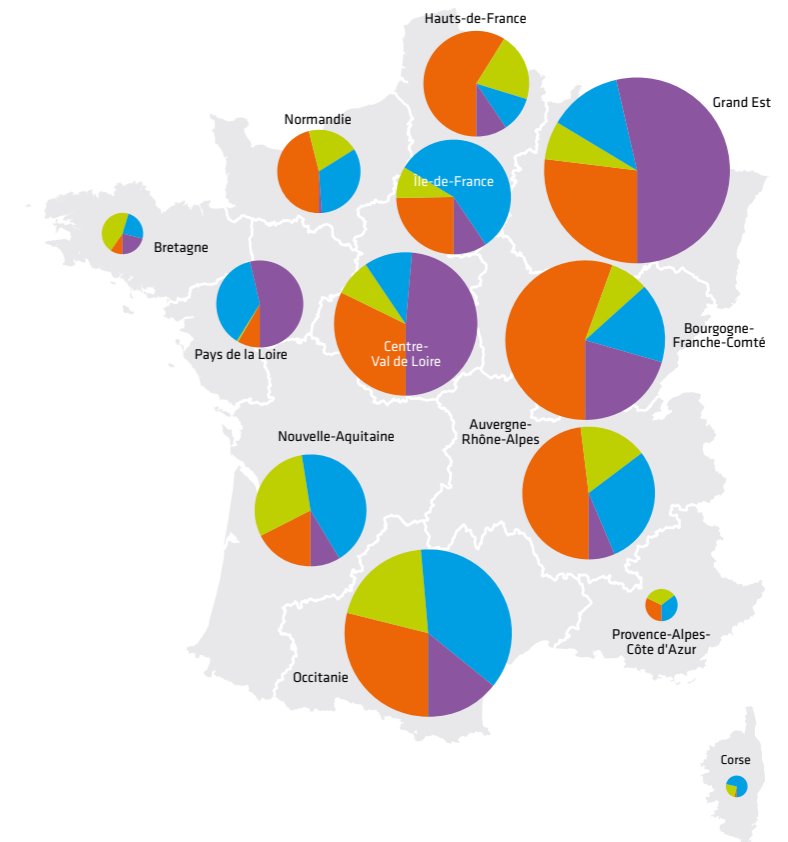
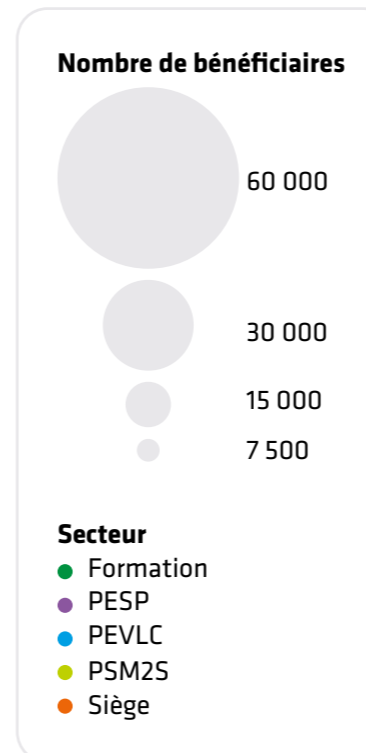
- Les Hauts de France avec l'entrée de périmètre des PEP 80.

**En baisse :**

- Bourgogne Franche Comté avec la sortie des PEP 71.



### Activités enfants par secteur au niveau régional



### Activités adultes par secteur au niveau régional

## Les activités du secteur social et médico-social

### Les produits par régions du social et médico-social en K€



	Nombre d'asso.	Nombre d'êts	ETP	Nombre salariés	Total des produits SMS		Variation		% dans l'activité	
					2022	2021	Montant	%	2022	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	10	113	1 115	1 463	85 634	76 592	9 042	12%	10%	10%
Bourgogne-Franche-Comté	3	58	843	807	65 352	80 283	-14 931	-19%	7%	10%
Bretagne	3	65	762	964	62 137	53 000	9 137	17%	7%	7%
Centre-Val de Loire	8	148	1 808	2 471	143 980	130 620	13 360	10%	16%	16%
Corse	2	18	138	184	7 639	8 329	-690	-8%	1%	1%
Grand Est	6	44	341	477	27 878	25 048	2 831	11%	3%	3%
Hauts-de-France	4	61	935	1 132	69 802	44 279	25 523	58%	8%	6%
Île-de-France	10	11	265	352	17 677	15 336	2 341	15%	2%	2%
Normandie	7	25	436	549	31 323	30 213	1 110	4%	4%	4%
Nouvelle-Aquitaine	12	111	1 699	2 346	130 662	119 906	10 756	9%	15%	15%
Occitanie	16	124	1 844	2 520	150 143	137 120	13 023	9%	17%	17%
Pays de la Loire	4	14	438	485	33 719	31 376	2 343	7%	4%	4%
Provence-Alpes-Côte d'azur	7	42	467	674	35 608	27 972	7 636	27%	4%	4%
Territoires d'Outre-mer	2	25	201	201	19 273	16 666	2 606	16%	2%	2%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>94</b>	<b>859</b>	<b>11 292</b>	<b>14 625</b>	<b>880 826</b>	<b>796 738</b>	<b>84 088</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les variations de périmètre de l'année 2022 ont une incidence significative sur les produits d'exploitation :

#### En hausse :

- Les Hauts de France avec l'entrée de périmètre des PEP 80.

#### En baisse :

- Bourgogne Franche Comté avec la sortie des PEP 71.

Le réseau PEP assure l'accompagnement de plus de 90 000 enfants, adolescents et adultes au travers de l'activité de plus de 800 établissements, services et dispositifs sociaux et médico-sociaux.

Son domaine social et médico-social propose des accompagnements diversifiés et modulables tout au long du parcours de vie des personnes et ce, quelques soient les singularités de ces dernières (tous types de handicaps et de troubles): dépistage précoce, diagnostic, prise en charge ambulatoire, accompagnement éducatif et thérapeutique, accompagnement social, accompagnement dans l'emploi, prise en charge sanitaire en centre de soins et de rééducation fonctionnelle, hôpitaux de jour, etc.

Le réseau PEP s'adresse ainsi aux enfants et aux adolescents (IME, ITEP, IES, CAMSP, CMPP, SESSAD pour tout type de handicap ...), aux adultes (EA, ESAT, dispositifs d'emploi accompagné, FH, FO, FAM, MAS, les services SAVS ...) et aux personnes âgées, (EHPAD, MARPA, MAS.) des services de soins infirmiers et d'aide à domicile, etc. Par ailleurs, il gère plus de 70 structures répondant à des besoins relevant de la difficulté sociale, de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).



### Maisons des adolescents (MDA)

Le réseau gère 5 Maisons des adolescents. Chaque dispositif MDA dispose d'un lieu où les adolescents en mal-être viennent « poser leurs maux ». Ils répondent à leurs attentes, à celles de leurs parents et de nombreux professionnels en relation avec eux. Ce sont des dispositifs s'adressant à des jeunes de 11 à 25 ans, ainsi qu'à leurs proches et qui viennent compléter l'offre existante, en permettant de répondre à de nombreux besoins liés à la souffrance psychique de ces derniers (à ne pas confondre avec les troubles psychiques). Le cadre de référence fondateur des MDA est le cahier des charges de 2005, les principes et modalités pratiques énoncés dans ce document, ont fortement contribué au développement des MDA, et crée l'impulsion

nécessaire pour construire des partenariats multiples et pluridisciplinaires autour de ce dispositif. Une MDA « de taille moyenne » reçoit environ 700 à 1 000 jeunes par an (la plupart reviennent 2 ou 3 fois à la MDA) et environ 150 à 250 parents (souvent plusieurs fois, et d'autant plus si ces parents participent à « un groupe de paroles »).



### Petite enfance / enfance / adolescence

Avec ses 157 Centres Médico-Psycho- Pédagogiques- CM PP (dont 84 antennes) et ses 62 Centres d'Action Médico-sociale Précoce-CAMSP (dont 33 antennes), le Mouvement PEP constitue notamment le plus important gestionnaire associatif de CAMSP et de CMPP de France. Il contribue ainsi efficacement, à l'accompagnement des enfants et adolescents sur l'ensemble du territoire, en promouvant, dès le plus jeune âge, le partage d'expériences et l'enrichissement mutuel par la mise en œuvre d'une démarche résolument inclusive au sein de ses établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).



### Adultes

Grâce à une évaluation permanente et une mise en réseau réelle, les associations gestionnaires PEP adaptent leurs structures pour répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de la personne accompagnée en impulsant une politique qui se met en œuvre à travers l'accès au droit commun garant de l'appartenance à la société. Le réseau PEP s'attache notamment à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap au travers des centres de formation d'apprentis spécialisés (CAF-S), de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi,

d'un CAP emploi, de 4 entreprises adaptées (EA) et 39 établissements d'aide par le travail (ESAT) dont ses associations assurent la gestion, en s'appliquant à développer les dispositifs « hors les murs », pour une société toujours plus ouverte et inclusive. Le réseau PEP s'implique par ailleurs dans le développement des solutions d'hébergement pour les adultes en situation de handicap, au travers de sa gestion de 41 foyers.



### Dispositifs d'appui à l'inclusion / plateformes de services / palettes de ressources

Le réseau des PEP est particulièrement engagé dans l'expérimentation et le déploiement de dispositifs coopératifs intégrés, tant au niveau national que territorial. Ainsi, dès 2019, la Fédération générale des PEP intègre le comité de pilotage installé par l'ANAP pour la production de l'outil « Handicap - Réinventer l'offre médico-sociale : les plateformes de services coordonnés, mode d'emploi », et s'investit dès la première heure dans la structuration et le déploiement des « Communautés territoriales d'accompagnement- communautés 360 ». Lauréat au sein d'un collectif d'associations gestionnaires, de l'appel à projets « Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 » lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le réseau PEP a par ailleurs permis la modélisation et l'essaimage d'un modèle d'organisation portant l'évolution et la transformation du secteur médico-sociale.

À ce jour, de nombreuses initiatives de terrain portant sur la création de plateformes de services ou palettes de ressources pour l'inclusion :

- Plateforme de services des PEP 01, organisation managériale incluant le déploiement des coordonnateurs de projets et parcours (PEP sud du Mont-Blanc)
- « Palette ressources tous temps de vie » portée par le GPA qui hybride l'ensemble des solutions déployées par ses secteur d'activité en s'appuyant sur un projet de CPOM multi financeurs.



### Séniors

Le réseau PEP s'est développé historiquement en direction de l'enfance et de l'adolescence. Puis, dans un contexte de difficultés des jeunes dans leur transition vers l'emploi, notre réseau a su s'adapter pour répondre à ce besoin, dans un premier temps de manière à proposer des places en ESAT à ces jeunes adultes reconnus travailleurs handicapés, aujourd'hui des dispositifs d'accompagnement dédiés. Dans cette même logique d'accompagnement tout au long de la vie, le réseau PEP a ouvert ces dernières années son activité en direction des personnes âgées, par la création d'EHPAD dont les plus récents proposent des places réservées pour les personnes vieillissantes, en situation de handicap, la création de MARPA en milieu rural .... Le réseau PEP intervient également dans les dispositifs de prévention des risques de chutes, dans la rééducation post-traumatique liée à ces dernières, et a su produire des technologies de pointe pour y répondre. Les PEP interviennent également dans le cadre de dispositifs d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.



## Les activités du secteur propre



### Les produits par régions du secteur propre en K€

	Nombre d'asso.	Nombre d'êts	ETP	Nombre salariés	Total des produits SP		Variation		% dans l'activité	
					2022	2021	Montant	%	2022	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	10	21	57	505	5 384	4 187	1 197	29 %	3 %	3 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	44	231	584	21 204	22 891	-1 687	-7 %	12 %	15 %
Bretagne	3	19	114	260	7 789	7 848	-59	-1 %	5 %	5 %
Centre-Val de Loire	8	166	516	1 342	25 428	29 638	-4 210	-14 %	15 %	19 %
Corse	2	6	16	41	3 780	980	2 800	286 %	2 %	1 %
Grand Est	6	108	409	786	25 793	19 682	6 111	31 %	15 %	13 %
Hauts-de-France	4	25	152	363	8 200	2 918	5 282	181 %	5 %	2 %
Île-de-France	10	27	133	332	21 098	18 933	2 165	11 %	12 %	12 %
Normandie	7	29	140	173	10 601	10 431	170	2 %	6 %	7 %
Nouvelle-Aquitaine	12	36	259	552	15 815	14 759	1 055	7 %	9 %	9 %
Occitanie	16	57	187	419	14 837	10 982	3 855	35 %	9 %	7 %
Pays de la Loire	4	26	128	203	7 489	5 914	1 575	27 %	4 %	4 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	7	13	25	155	2 877	6 832	-3 955	-58 %	2 %	4 %
Territoires d'Outre-mer	2	1	3	3	76	43	33	76 %	0 %	0 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>94</b>	<b>578</b>	<b>2 371</b>	<b>5 718</b>	<b>170 370</b>	<b>156 038</b>	<b>14 332</b>	<b>9 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



### Focus PEVLC

	Ets PEVLC	Salariés en ETP PEVLC	Nombre de salariés PEVLC	Produits PEVLC		Variation		PEVLC	
				2022	2021	Montant	% dans l'activité		
Auvergne-Rhône-Alpes	10	31	431	3 049	2 703	346	6 %		
Bourgogne-Franche-Comté	10	39	157	4 736	2 866	1 870	9 %		
Bretagne	4	9	10	3 459	2 293	1 165	6 %		
Centre-Val de Loire	7	18	67	1 215	1 300	-85	2 %		
Corse	3	11	12	1 130	665	465	2 %		
Grand Est	6	29	50	4 008	3 223	785	7 %		
Hauts-de-France	5	36	246	3 822	2 114	1 708	7 %		
Île-de-France	12	78	255	10 238	3 405	6 833	19 %		
Normandie	13	18	19	2 089	2 152	-63	4 %		
Nouvelle-Aquitaine	9	50	178	6 038	4 339	1 699	11 %		
Occitanie	21	51	121	7 404	5 911	1 493	14 %		
Pays de la Loire	8	76	129	5 220	3 646	1 575	10 %		
Provence-Alpes-Côte d'azur	4	9	98	1 125	2 082	-957	2 %		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>112</b>	<b>455</b>	<b>1 773</b>	<b>53 534</b>	<b>36 701</b>	<b>16 833</b>	<b>100 %</b>		



## PEVLC : Politiques éducatives vacances

### DROIT AUX VACANCES

Les PEP qui gèrent 62 centres de vacances ont permis en 2022 à 12 427 enfants de partir en colonie de vacances (sportives, culturelles, scientifiques...), dont 7 469 dans le cadre du Plan Vacances apprenantes du MENJS, plan que la Fédération Générale des PEP a contribué à coconstruire. Ces séjours ont été d'autant plus appréciés dans cette période de crise sanitaire. L'enquête de satisfaction nationale 2022 a montré 90 % des parents relèvent les apports bénéfiques du séjour : autonomisation, découverte de nouveaux territoires (*Enquête nationale 2022 source Sphinx*)...

Les séjours PEP favorisent la rencontre avec l'autre, le vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, le respect des différences. Les modalités d'accueil et les activités peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant.

### CLASSES DE DÉCOUVERTES : L'ÉCOLE AUTREMENT

Les PEP, mouvement complémentaire de l'école, sont un acteur historique de l'organisation de classes de découvertes en partenariat avec les enseignants. En 2022, 19 224 élèves ont pu partir en classes de découvertes avec les PEP. Les classes de découvertes se déroulent dans nos centres PEP avec des professionnels permanents qui assurent la mise en place d'activités pédagogiques et éducatives pour apprendre autrement et mettre en application les savoirs scolaires.

### PEP ATTITUDE : LA MARQUE DES SÉJOURS DU RÉSEAU PEP

Pour donner une visibilité nationale aux séjours et favoriser l'accès de tous à l'ensemble de l'offre PEP proposée sur tout le territoire, les associations PEP rassemblent aujourd'hui leurs offres de séjours éducatifs (classes et vacances) sous une bannière commune PEP Attitude et un site de réservation mutualisé : [www.pep-attitude.fr](http://www.pep-attitude.fr). Depuis sa création le 1<sup>er</sup> avril 2020, plus de 36 000 visiteurs ont parcouru 290 000 pages.

### DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Pour permettre un accueil individualisé pour tout enfant nécessitant une attention particulière au sein des séjours de vacances, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Ce dispositif s'appuie sur les pôles ressources handicap du réseau PEP répartis sur l'ensemble du territoire.

Ces derniers prennent contact avec les familles afin de recueillir en amont du séjour les besoins spécifiques et les souhaits de chaque enfant et font le lien avec les équipes des séjours.

### SÉJOURS VACANCES SCOLARITÉ (VASCO)

Depuis 2005 les PEP développent des séjours innovants reconnus par l'Éducation Nationale qui permettent à des enfants (en lien fort avec les parents) de préparer leur rentrée tout en profitant de la fin des vacances pour découvrir de nouveaux territoires, de nouvelles activités, expérimenter la mobilité... L'objectif des VaSco est de favoriser l'inclusion sociale et scolaire de tous les enfants en contribuant à l'égalité des chances et en valorisant l'image de l'école. Les matinées sont consacrées aux apports méthodologiques pour mieux comprendre l'école tandis que les après-midi sont l'occasion de se divertir tout en favorisant l'autonomie, la socialisation et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes : ateliers culturels, sportifs, grands jeux,...

### SÉJOURS FAMILLES DANS LE CADRE DU TOURISME SOCIAL

Les PEP organisent, accueillent des familles en séjours de vacances. Elles accompagnent également des familles au montage de dossier de financements en partenariat avec d'autres associations comme les Restos du Cœur et avec les pouvoirs publics (dont la CAF). Les vacances sont un droit aussi bien pour les enfants que pour les familles.

### DROIT À LA CULTURE

En 2022 ce sont environ 50 000 enfants et 12 000 adultes qui ont bénéficié d'activités culturelles au sein du réseau PEP dans le cadre de séjours, d'activités de loisirs, d'activités à la parentalité, de pratiques artistiques. Les pratiques artistiques et culturelles sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble de nos activités. Parmi le public enfant concerné, les enfants en situation de handicap représentent 10 %. Cette proportion souligne que les actions culturelles sont un vecteur d'inclusion.



## PESP : Politiques éducatives sociales de proximité

### ACCUEILS DE LOISIRS PÉRIS ET EXTRASCOLAIRES

Les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. Ils comptent aujourd'hui plus de 200 accueils de loisirs sans hébergement (extrascolaire) et accueils de loisirs associés à l'école (périscolaire). Le respect du rythme de l'enfant, l'implication des parents, l'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi l'inclusion des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers sont au cœur du projet éducatif des PEP afin de favoriser la continuité éducative pour tous.

### DÉCROCHAGE

#### Ateliers relais PEP

Les 6 ateliers relais PEP sont prévus pour un accueil de six semaines, l'objectif étant de provoquer une reprise de la scolarité des collégiens en voie de déscolarisation dans un cadre de relations sociales apaisées. L'emploi du temps des élèves se divise en deux temps : la matinée est le plus souvent réservée à l'enseignement dispensé par des professeurs de collège ou d'école. Les activités de l'après-midi sont destinées à encourager la lecture, à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sportives, sociales et économiques.

#### Accompagnement des enfants malades ou accidentés par les services d'assistance pédagogique à domicile

Le réseau PEP, assure la coordination et la mise en œuvre de l'assistance pédagogique à domicile dans 85 départements. En mettant à disposition des enseignants issus, dans la mesure du possible, de l'établissement de l'élève éloigné ponctuellement de l'école, il participe ainsi activement au maintien de la continuité d'une scolarité de qualité pour plus de 6 500 enfants malades ou accidentés par an.

#### Accompagnement des mères lycéennes

Les PEP mettent en place depuis 2014 le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes. L'objectif est de favoriser la continuité scolaire des lycéennes enceintes et mères et de lutter contre les risques de décrochage social et scolaire.

### ALLO ECOUTE ADO / ALLO ECOUTE PARENTS

Les PEP ont développé deux services d'écoute en direction des adolescents et des parents. Le premier permet de lutter contre le mal-être des jeunes, de prévenir les

situations à risque et notamment le suicide. Le second apporte des conseils aux parents lorsque des difficultés relationnelles avec leurs enfants apparaissent ou lorsqu'ils repèrent des difficultés chez leurs enfants. Il s'appuie sur un réseau de partenaires très développés qui permet, au-delà de l'écoute, d'orienter les publics vers les professionnels les plus pertinents pour construire un accompagnement et une réponse dans le temps. (PEP 43) Avec les deux périodes de confinement et la crise sanitaire actuelle, le nombre d'appels a fortement augmenté. En 2022, la ligne Allo Ecoute Ados a traité plus de 500 appels, soit une centaine de plus par rapport aux années précédentes.

### DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PETITE ENFANCE PEP

Depuis près de 10 ans, les PEP s'investissent dans le domaine de la petite enfance en lien avec leurs valeurs et leur vision de l'éducation. Les structures PEP accueillent plus de 5 000 enfants. Ces structures (crèches, micro-crèches, multi-accueils...) peuvent avoir un nombre de places réservées pour les enfants en situation de handicap. Dans le cadre d'un accueil ordinaire, ces projets permettent l'inclusion sociale d'enfants en situation de handicap et offrent un temps de répit aux familles. Parfois adossées à des structures spécialisées les équipes sont étayées par des professionnels spécialisés qui travaillent en étroite partenariat avec les structures qui suivent ces enfants (CAMSP, SESSAD, Services hospitaliers, SAFEP...). Les PEP développent également des dispositifs passerelles et des dispositifs d'inclusion en structures petite enfance. Au total, 16 900 jeunes enfants sont accompagnés par les PEP.

### ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Dans l'ensemble des actions, les PEP mettent en avant le rôle éducatif primordial des parents et la nécessaire co-construction des projets et dispositifs en lien étroit avec eux. Les PEP mettent aussi en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité. En 2022, 32 000 parents ont été accompagnés, que ce soit dans le cadre de LAEP (Lieux d'Accueil et Enfants Parents), des Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s, des dispositifs d'accompagnement de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, et bien d'autres. En lien avec les orientations de la CNAF, les PEP s'engagent fortement sur ce secteur porteur d'innovation sociale vers une société plus inclusive.

### LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ANALPHABÉTISATION

La Fédération Générale des PEP, membre du comité consultatif de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

participe à de nombreux projets de lutte contre l'illettrisme et de l'illectronisme. Elle a développé à partir de 2018 / 2021 à titre expérimental avec l'ANLCI et le soutien de l'entreprise Lancôme, une action sur 6 territoires en collaboration avec 6 associations du réseau PEP, dont deux en quartier de la politique de la ville. Cette action ayant montré un fort impact auprès des publics bénéficiaires, a fait l'objet d'une modélisation, un projet d'essaimage a également été proposé et retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TremplinAsso porté par l'ANCT.

#### RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les PEP ont été signataires, dès 1992, de la première charte de l'accompagnement scolaire. Dans cette logique les PEP s'inscrivent dans des dispositifs comme les Contrats éducatifs locaux (CEL), les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ou encore les actions dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Par exemple, dans le cadre du plan de cohésion sociale de la ville de Toulouse, les PEP 31 portent actuellement un dispositif de « Réussite Éducative » tout en gérant un ENAF (espace d'accueil des Élèves Nouvellement Arrivés en France) pour éviter le repli communautaire, rendre les familles confiantes dans les activités collectives et associer parents et enfants dans les mêmes projets.

#### ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. 9 associations proposent un accompagnement aux activités culturelles, 25 associations gèrent un accompagnement scolaire, et chaque année c'est plus de 20 000 enfants qui sont accompagnés par les PEP dans le cadre de pratiques sportives, plus de 5 000 enfants pour l'aide aux devoirs et plus de 18 000 pour l'accès aux activités culturelles.

#### ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DU « PLAN MERCREDI » ET DU DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Mobilisées pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires (mise en place des TAP, des accueils périscolaires, formation des bénévoles, mise en place d'outils éducatifs...) sur tous les territoires en lien avec les collectivités, l'éducation nationale, les Caisses d'Allocations Familiales, les Directions Départementales de la

Cohésion Sociale, les parents..., les associations PEP et la tête de réseau se sont inscrites dans le déploiement des dispositifs dit « Plan mercredi » et « devoirs faits ». La tête de réseau s'est engagée au niveau national dans le Comité de pilotage et le Comité technique de La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA). Au niveau territorial, 18 associations PEP sont engagées dans les dispositifs et dans la construction et la qualification des Plans mercredis.

#### CENTRE SOCIO-CULTUREL (CSC) ET ESPACE DE VIE SOCIALE

Les PEP 28 gèrent deux centres socio-culturels. Ils permettent d'avoir une réponse globale aux besoins d'appui des familles et d'animer la vie d'un quartier en réservant une large place d'expression des habitants dans les choix du projet. Les actions répondent aux besoins des enfants et jeunes, au développement d'activités de loisirs et de culture, aux actions intergénérationnelles... Des EVS ont également été développés sur les territoires de plusieurs autres associations PEP. Au total, on compte 1300 participants aux activités de centres sociaux, espaces de vie sociale, solutions itinérantes d'animation du territoire.

#### CITÉS ÉDUCATIVES

Douze associations locales PEP sont inscrites et impliquées dans des quartiers labellisés Cités éducatives et mettent en œuvre des actions éducatives, sociales et culturelles. La Fédération Générale des PEP participe au Comité National de suivi et d'évaluation du programme et est présente sur différents groupes « pilotes » afin de soutenir le déploiement d'axes prioritaires pour le réseau PEP (petite enfance, sport, santé, parentalité, citoyenneté).

#### DES PARCOURS CIVIQUE ET CITOYEN POUR TOUS : PARTICIPATION À DES SÉJOURS SNU

Le contexte politique, social et économique amène aujourd'hui la Fédération Générale des PEP et son réseau d'associations territoriales à réaffirmer sa mobilisation pour poursuivre et amplifier son action civique et citoyenne sur l'ensemble des temps éducatifs, sociaux et médico-sociaux ; l'émancipation et la citoyenneté étant au cœur des actions PEP tout au long de la vie et s'inscrit dans un parcours global d'éducation à cette citoyenneté et à l'engagement. Ce parcours débuté en classe primaire se poursuit tout au long de la scolarité et s'appuie depuis sa création sur le SNU et peut se poursuivre dans le cadre du service civique, du corps européen de solidarité.

#### PÔLES RESSOURCES HANDICAP (PRH)

De 2016 à 2020, la Fédération Générale des PEP a réalisé avec son réseau une recherche-action pour proposer un modèle organisationnel permettant d'impulser et entretenir une dynamique inclusive à l'échelon territorial en matière de loisirs choisis pour tous. Ces travaux ont contribué à la construction des politiques publiques de la CNAF en la matière et appuient aujourd'hui le développement au sein de son réseau de pôles ressources handicap (PRH). En 2022, on peut compter dans le réseau PEP 22 PRH ou dispositifs analogues d'appui à l'inclusion, favorisant l'accès de tous les enfants aux structures collectives du milieu ordinaire.

Ce développement s'appuie sur l'expertise et les savoir-faire des dispositifs existants pour mutualisation. Et ce afin de, à la fois, soutenir les associations PEP dans leur réponse aux appels à projet des CAF, et d'accompagner la montée en compétence des PRH (articulation avec les dispositifs de soutien à la parentalité, appui aux séjours, ...).

Pour exemple de cette hybridation des activités au service du décroisement, 3 PRH du réseau fonctionnent en lien avec un dispositif d'assistance au parcours de vie, pour mieux prendre en compte les besoins des personnes et de leur famille.

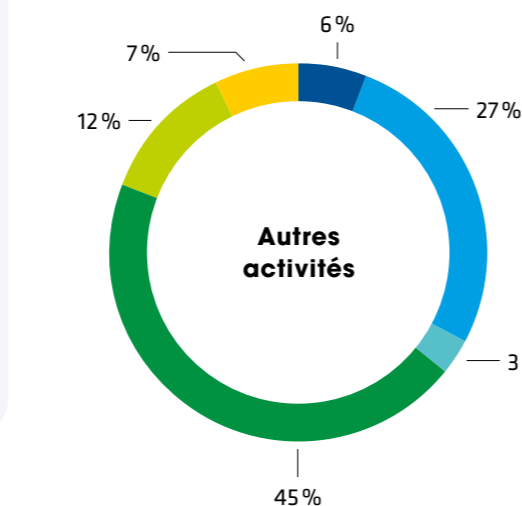
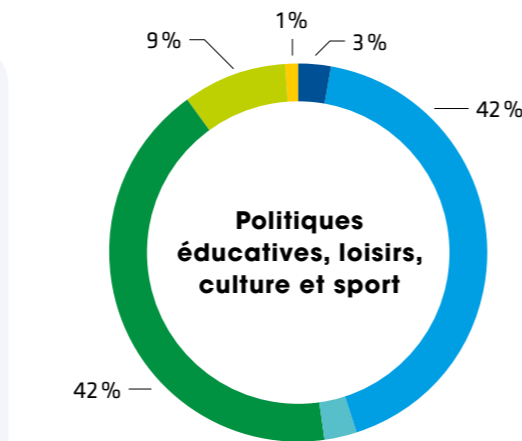
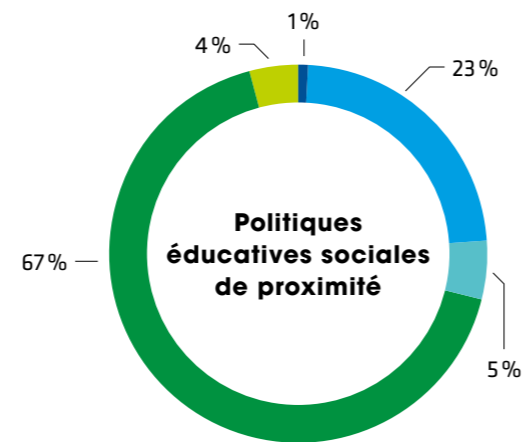
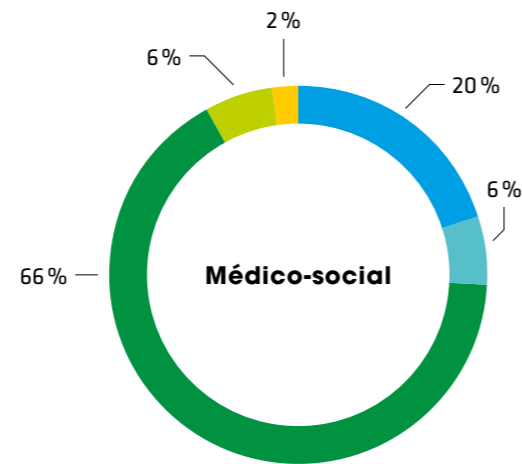
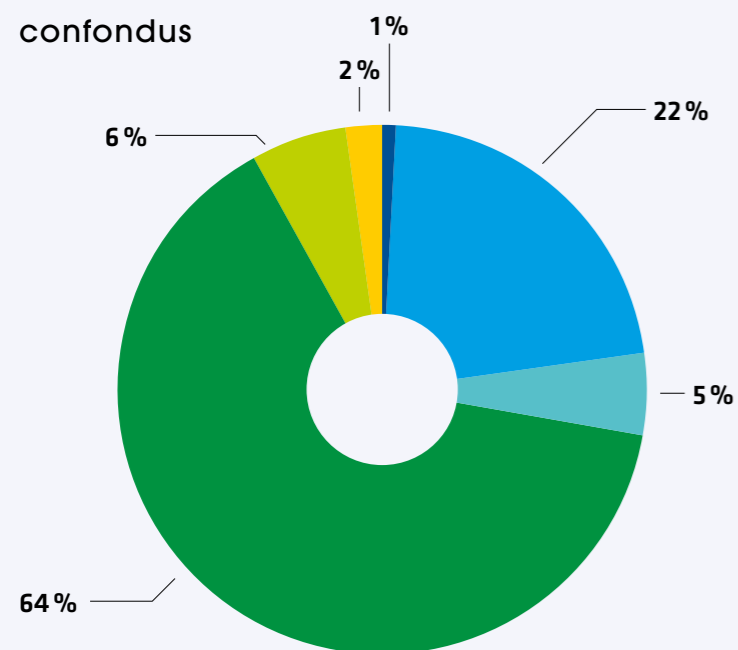


# Répartition des produits et charges d'exploitation

## Répartition des charges d'exploitation

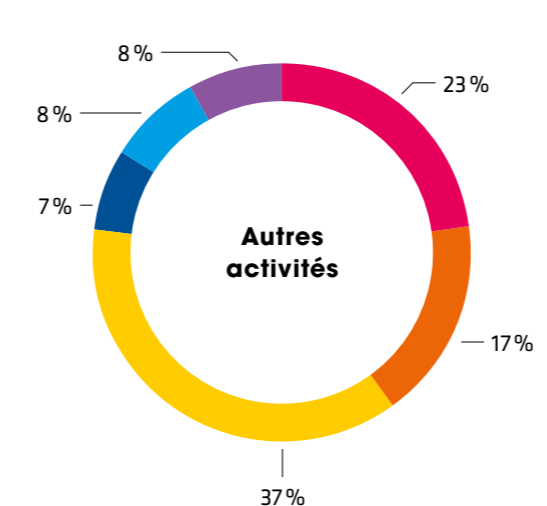
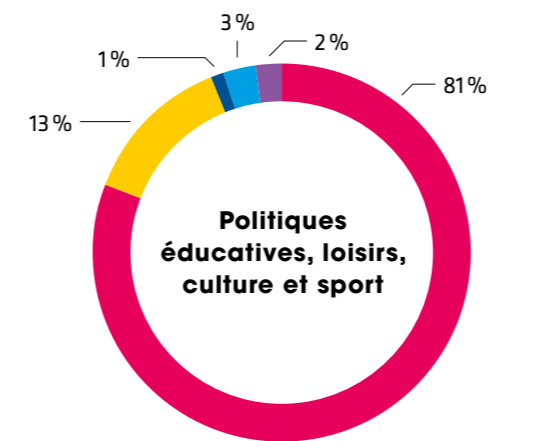
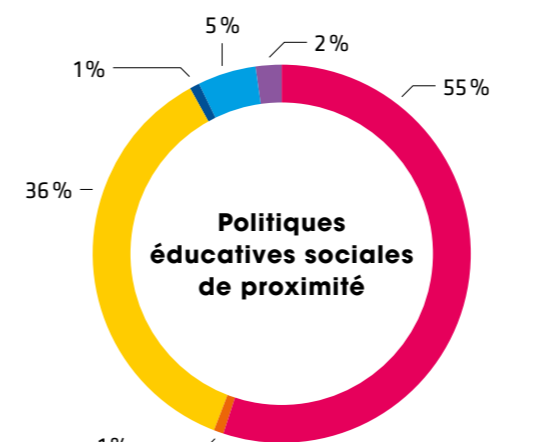
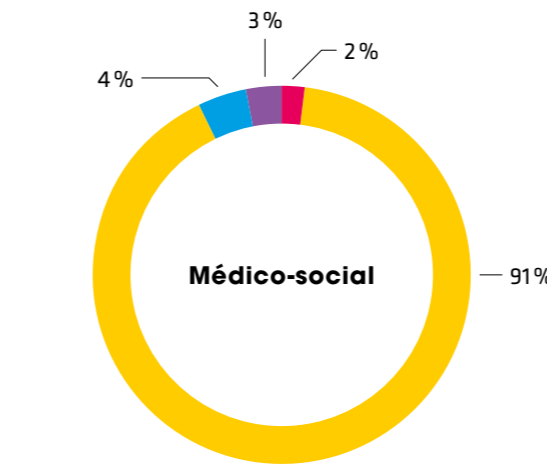
- Achats et autres approvisionnements
- Autres achats et charges externes
- Impôts et taxes
- Frais de personnel
- Amortissements et provisions
- Autres charges

Tous secteurs confondus

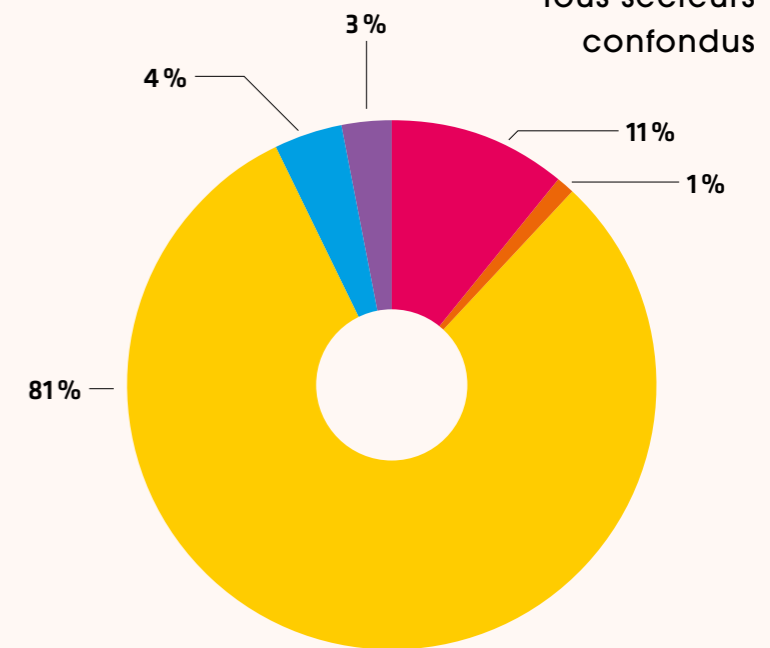


## Répartition des produits d'exploitation

- Prestations de service et ventes
- Production vendue et immobilisée
- Concours publics et produits de tarification
- Cotisations et contributions financières
- Autres produits et transferts de charge
- Reprise de provisions



Tous secteurs confondus



**Salaires et charges**

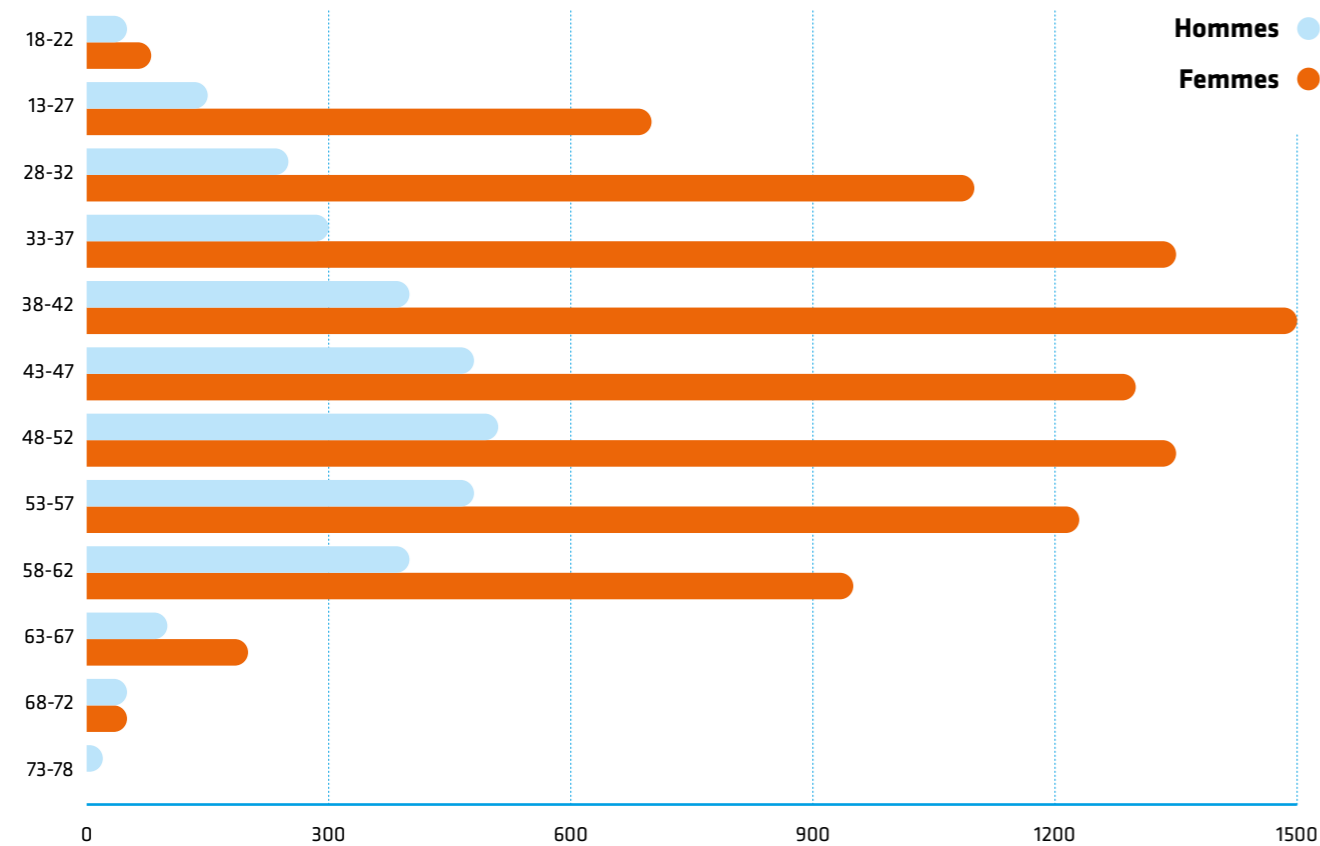
Le poste salaires et charges représente 648 M€ soit 64 % des charges d'exploitation pour un effectif global de 20 343 salariés soit 13 663 équivalents temps plein au 31 décembre 2022. Le secteur social et médico-social emploie 14 625 personnes pour un équivalent temps plein de 11 292 personnes, le secteur Politiques éducatives vacances loisirs culture et sport 1 773 personnes pour un équivalent temps plein de 455 personnes, le secteur politiques éducatives et sociales de proximité 3 299 personnes pour un équivalent temps plein de 1 439 personnes, 646 personnes soit 476 équivalents

temps plein sont affectés aux autres activités diverses et sièges non affectés. Le nombre de personnels mis à la disposition ou affectés recensés en 2022 s'élève à 870 (521 sur le secteur social et médico-social et 349 sur le secteur propre).

**Répartition hommes / femmes**

En 2022, la répartition est de 77% de femmes et 23% d'hommes. L'âge moyen pour les hommes est de 46 ans et pour les femmes de 43 ans.

**Pyramide des âges**



**Les administrateurs, le bénévolat**

Le réseau PEP fait appel à de nombreux bénévoles et de militants qui interviennent directement dans certaines actions, aux côtés des salariés. Le recensement du bénévolat autre que statutaire qui a été réalisé fait apparaître plus de 150 000 heures réalisées.



Un premier recensement des adhérents a été réalisé et fait apparaître près de 90 000 personnes.

**Notes**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Glossaire PEP

**FGPEP** : Fédération générale des PEP  
**FACE PEP** : Formation, audit, conseil, études PEP

**ARPEP** : Association régionale PEP  
**URPEP** : Union régionale PEP

### Associations territoriales PEP

**PEP AA** : PEP Atlantique-Anjou  
**PEP ADSV** : PEP Alpes du Sud-Vaucluse  
**PEP CBFC** : PEP Centre -Bourgogne-Franche-Comté  
**PEP LDA** : Loire-Dômes-Allier  
**PEP Lor'Est** : PEP Lorraine et Est  
**PEP SMB** : PEP Savoie-Mont-Blanc  
**PEP SRA** : PEP Sud-Rhône-Alpes

## Glossaire général

### A

**ACM** : Accueil collectif de mineurs  
**ACSAD** : Association de coordination du soin et de l'aide à domicile  
**ALEFPA** : Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie  
**ANAP** : Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale  
**AMAE** : Dispositif de liaison dédié aux adolescents en situation de retrait scolaire  
**ARS** : Agence régionale de santé  
**ASE** : Aide sociale à l'enfance

### C

**CAF** : Caisse d'allocations familiales  
**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
**CDSF** : Comité départemental des services aux familles

**CEE** : Contrat d'engagement éducatif  
**CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité  
**CNAF** : Caisse nationale des allocations familiales  
**CMPP** : Centre médico-psychopédagogique  
**CNCPH** : Conseil national consultatif des personnes handicapées  
**CNL** : Centre national du livre  
**CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie  
**CNSEI** : Comité national de suivi de l'École inclusive  
**CPO** : Convention pluriannuelle d'objectifs

### D

**DALIA** : Dispositif d'Accompagnement à l'Intégration et à l'Autonomie

**DAME** : dispositif d'accompagnement médico-éducatif  
**DAMA** : Dispositif d'accueil des mineurs non-accompagnés  
**DAPV** : Dispositif d'accompagnement au parcours de vie  
**DAR** : Dispositif d'autorégulation (pour les élèves avec des troubles autistiques)  
**DGESCO** : Direction générale de l'enseignement scolaire  
**DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale  
**DJEPVA** : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative  
**DITEP** : Dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique  
**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles

### E

**EA** : Entreprise adaptée  
**EBEP** : Enfant à besoins éducatifs particuliers  
**EHPAD** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
**EMAS/EMASco** : Équipe mobile d'appui à la scolarité  
**EMAH** : Équipe d'appui mobile à l'hôpital  
**E2MRP** : Équipe multiservices et mobile de réadaptation psychosociale  
**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail  
**ESMS** : Établissements et services médico-sociaux ou Établissements sociaux et médico-sociaux  
**ESS** : Économie sociale et solidaire  
**ESSMS** : Établissements et services sociaux et médico-sociaux

### F

**FAM** : Foyer d'accueil médicalisé  
**FH/FHTH** : Foyers d'hébergement de travailleurs handicapés  
**FO/FDV** : foyers de vie, dispositifs médico-sociaux de lieux de vie

### G

**GEM** : Groupe d'entraide mutuelle  
**GPA** : Groupe pluri-associatif

### H

**HAS** : Haute Autorité de Santé  
**HCFEA** : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

### I

**IDA** : Institut pour déficients auditifs  
**IES** : Institut d'éducation sensorielle  
**IME** : Institut médicoéducatif  
**IRTS** : Institut régional du travail social  
**ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

### J

**JPA** : Jeunesse au plein air

### L

**LAEP** : Lieux d'accueil enfants parents

### M

**MAS** : Maison d'accueil spécialisée  
**MARPA** : Maisons d'accueil et de résidence pour les personnes âgées  
**MDA** : Maison des adolescents  
**MECS** : Maison d'enfants à caractère social  
**MENJS** : ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports  
**MNA** : Mineur non accompagné

### O

**ODPE** : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

### P

**PARH** : Pôle d'appui ressources handicap  
**PAS** : Pôle d'appui à la scolarité  
**PCPE** : Pôle de compétences et de prestations externalisées  
**PCO** : Plateforme de coordination et d'orientation  
**PESP** : Politiques éducatives et sociales de proximité  
**PEVLCS** : Politiques éducatives, vacances, loisirs, culture et sport  
**PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse  
**PREO** : Passerelle pour le retour dans l'établissement d'origine  
**PRH** : Pôle ressources handicap  
**PSM2S** : Politiques sociales, médico-sociales et de santé

### Q

**QPV** : Quartier politique de la ville

### R

**RAM** : Relais d'assistant(e)s maternel(le)s  
**RSO** : Responsabilité sociale des organisations

### S

**SAFEP** : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce  
**SAJ** : Service d'accueil de jour  
**SAMNA** : Service d'accueil de mineur non accompagné  
**SAMELY** : Service d'accompagnement des mères lycéennes

**SAPADHE** : Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école  
**SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale  
**SCI** : Société civile immobilière  
**SESSAD** : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile  
**SMS** : Secteur médico-social  
**SNU** : Service national universel

### T

**TSA** : Troubles du spectre autistique  
**TND** : Troubles du neuro développement

### U

**UEE** : Unité d'Enseignement Externalisée  
**UEEA** : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme  
**UDAF** : Union départementale des associations familiales  
**UNAT** : Union nationale des associations de tourisme et de plein air  
**UNHAJ** : Union nationale pour l'habitat des jeunes  
**UNIOPASS** : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

### V

**VEFA** : vente en état futur d'achèvement



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP  
5-7, rue Georges Enesco – 94026 Créteil Cedex  
Tél. : 01 41 78 92 60 · Email : [accueil@lespep.org](mailto:accueil@lespep.org)

[www.lespep.org](http://www.lespep.org)